

Siège social : Mairie – 4 Avenue Général de Gaulle 23230 GOUZON

Adresse bureaux : 6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON

☎ 05 55 62 35 65 E-mail : siaep.gouzon@wanadoo.fr

Site Internet : <http://siaep-gouzon.fr>

*Rapport Annuel
De l'Exercice 2021
Sur le Prix et la Qualité
Du Service Public d'Eau Potable*

Dans le cadre du décret n° 95.635 du 06 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, le Président du Syndicat doit présenter au Comité Syndical, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce quel que soit le mode d'exploitation.

Dans les communes ou syndicats de 3 500 habitants et plus, le rapport annuel est mis à la disposition du public sur place au siège du syndicat, et dans toutes les mairies adhérentes, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Comité Syndical. Le public est avisé par le Président de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport est adressé à M. le Préfet par M. le Président.

Rapport présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2017.



SOMMAIRE

1.	Les indicateurs techniques :	
	Présentation du territoire desservi	3
	Mode de gestion du service	4
	Estimation de la population desservie.....	5
	Nombre d'abonnés.....	5 à 7
	Les ressources	8
	Les ouvrages	8-9
	Linéaire de réseaux de desserte	10
	Les volumes :	
	Volume produit.....	10
	Achats d'eau	10
	Volume vendu	11
	Autres volumes	11
	Graphique volume vendu et produit	11
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau.....	12
	Indicateurs de performance du réseau :	
	Rendement du réseau de distribution.....	12
	Indice linéaire des volumes non comptés.....	13
	Indice linéaire de pertes en réseau.....	13
2.	Les indicateurs financiers :	
	Prix de l'eau.....	14-15
	Facture d'eau potable	Annexe n° 1 pg 27
	Etat et durée d'extinction de la dette de la collectivité	16
	Dépenses et recettes de la collectivité.....	17
	Taux impayés.....	18
3.	Indicateurs de performance :	
	Qualité de l'eau.....	19
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	19
	Indice d'avancement de protection des ressources en eau	20
	Délai maximal d'ouverture des branchements.....	21
	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	21
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	21
4.	Financement des investissements :	
	Branchements en plomb	21
	Travaux	22 à 23
	Programme de travaux	23
	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	24
	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau:	
	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité.....	24
	Opérations de coopération décentralisée.....	24-25
6.	Conclusion ; récapitulatif des indicateurs.....	25-27
	<u>Annexes</u>	
	- n° 01 : modèle facture 120 m3.....	28
	- n° 02 : analyse eau potable.....	29 à 31

1- Les indicateurs techniques :

Le SIAEP du bassin de Gouzon est un syndicat à vocation unique (SIVU). Le service est géré au niveau intercommunal.

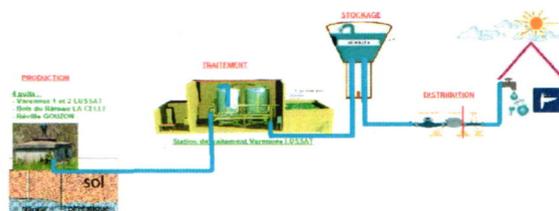
Compétences liés au service :

- Production
- Traitement
- Distribution

Le SIAEP a un règlement de service de l'eau.

Le Schéma directeur et le PGSSSE sont en cours d'élaboration.

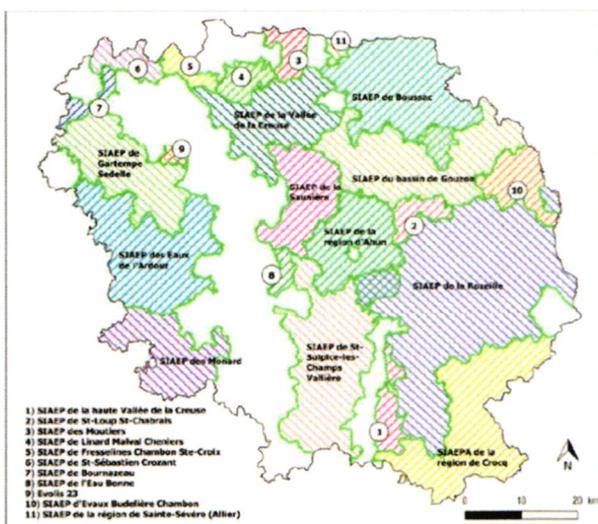
Le SIAEP n'est pas doté de CCSPL (COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX).



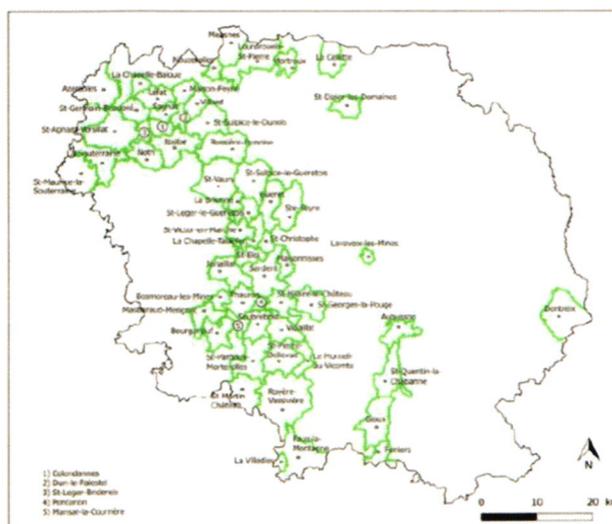
Présentation du territoire desservi :

Le département de la Creuse compte 258 communes. La desserte en eau potable de la Creuse se compose de 73 collectivités de distribution et de 67 collectivités de production.

82 Unités de Gestion des Eaux (UGE) alimentent ce territoire comprenant notamment 22 syndicats intercommunaux et 58 communes.

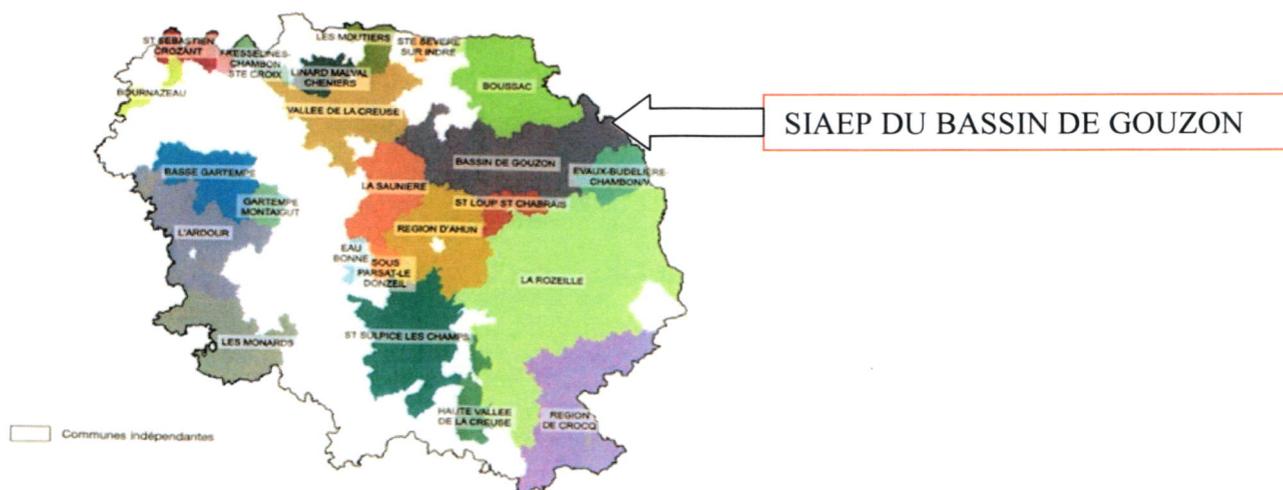


Délimitation des syndicats d'eau potable en Creuse



Répartition des communes autonomes

Données issues du schéma départemental



17 communes sont adhérentes au service, communes situées au Nord Est du Département de la Creuse : Auge, Blaudeix, Bord Saint-Georges, La Celle Sous Gouzon, Domeyrot, Gouzon, Jalesches, Jarnages, Ladapeyre, Lépaud, Lussat, Nouhant, Parsac - Rimondeix, Saint-Silvain Sous-Toulx, Trois-Fonds, Verneiges, Viersat.

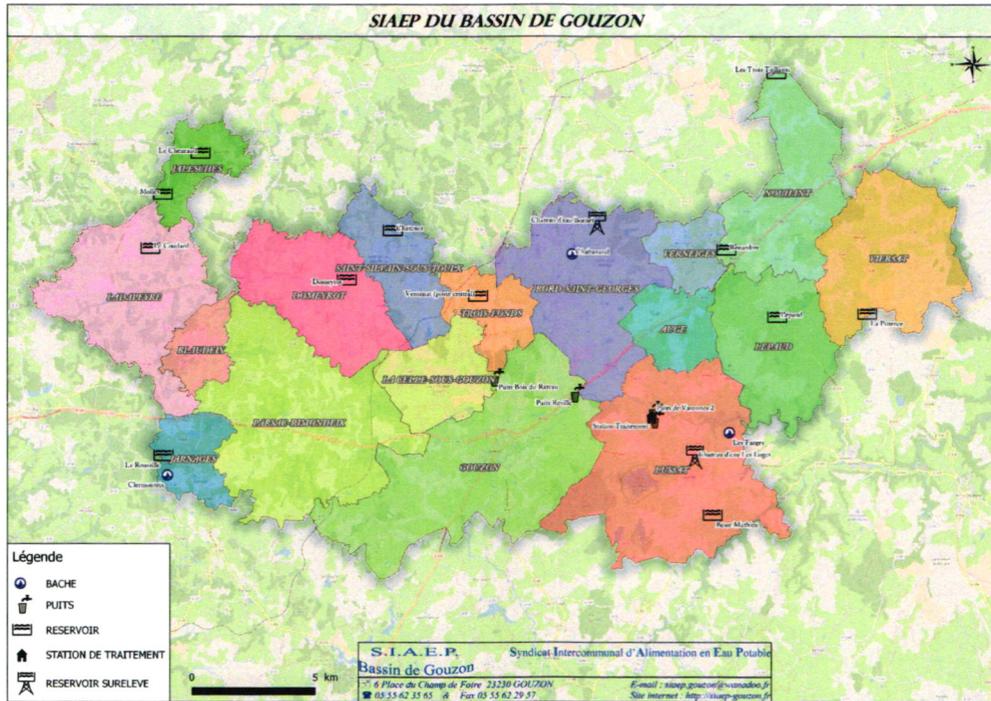
Villages sur le territoire du SIAEP de Gouzon alimentés par le S.I.A.E.P. DE SAINT LOUP – SAINT CHABRAIS :

➤ Sur la commune de Gouzon :

- Les Forges * La Petite Garde * La Grande Garde
- Gouzougnat * Le Manais * Le Maupas
- Lauradoueix * La Chaise Brune * Sourdoux
- Voueize * La Tuilerie * La Chabanne
- * L'Arbre de la Marche

➤ Sur la commune de Parsac :

- * Gladière



☞ Mode de gestion du service :

Le service d'eau potable est exploité en régie avec prestataire de service.

Marché public de service : le marché a pour objet l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations du service de distribution d'eau potable de la collectivité.

Titulaire du marché du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023: **Entreprise SUEZ**

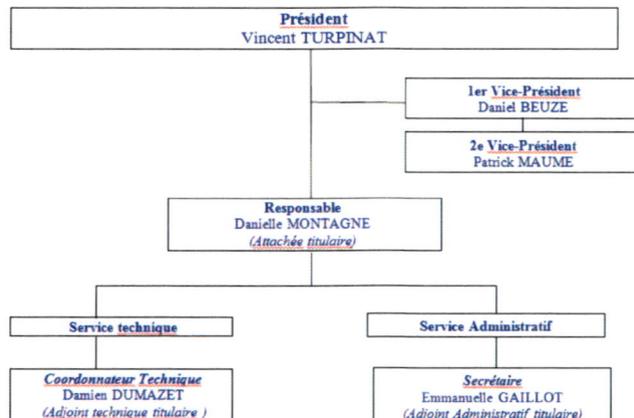
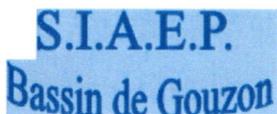
Montant prévisionnel annuel : 129 000 € HT ;



Les nouveaux branchements en eau potable ne sont pas inclus dans le contrat de service et font l'objet d'un marché à bons de commande (Titulaire du marché à bons de commande pour l'année 2021 : EBL/SOGEA).

La collectivité assure la gestion des abonnés, la facturation, le relevé des compteurs (radio-relève et manuel), le changement de compteurs, les devis des nouveaux branchements. Elle compte 03 agents :

- 1 Responsable (Attachée titulaire à temps complet)
- 1 Secrétaire (Adjoint administratif titulaire à 30 heures hebdomadaires)
- 1 Coordonnateur Technique (Adjoint technique titulaire à temps complet)



Estimation de la population desservie :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Communes	Population totale (2008 entrée en vigueur au 01.01.2011)	Population totale (2009 entrée en vigueur au 01.01.2012)	Population totale (2010 entrée en vigueur au 01.01.2013)	Population totale (2011 entrée en vigueur au 01.01.2014)	Population totale (2012 entrée en vigueur au 01.01.2015)	Population totale (2013 entrée en vigueur au 01.01.2016)	Population totale (2014 entrée en vigueur au 01.01.2017)	Population totale (2015 entrée en vigueur au 01.01.2018)	Population totale (2016 entrée en vigueur au 01.01.2019)	Population totale (2017 entrée en vigueur au 01.01.2020)	Population totale (2018 entrée en vigueur au 01.01.2021)
Auge	105	105	106	106	106	107	107	103	100	98	96
Bord-St-Georges	384	380	381	381	378	374	365	365	364	364	361
Blaudeix	116	117	118	114	112	109	106	101	98	100	103
La Celle Sous Gouzon	143	143	143	139	138	140	143	148	149	151	154
Domeyrot	232	233	232	227	227	227	225	221	223	228	232
Gouzon	1533	1560	1571	1585	1598	1613	1625	1634	1638	1600	1596
Jamages	529	537	529	520	512	516	516	501	482	463	455
Ladapeyre	353	346	352	359	365	363	363	358	353	349	349
Lépaud	380	389	397	400	401	392	384	380	376	367	369
Lussat	460	459	465	465	464	464	463	457	443	433	422
Nouhant	312	321	319	318	318	322	322	314	302	290	288
Parsac-Rimondeix	597	598	606	614	617	619	693	704	709	715	718
Rimondeix	102	94	86	78	77	75					
Saint-Silvain-Sous-Toul	150	155	158	160	163	161	160	161	164	166	163
Trois-Fonds	115	117	116	123	124	126	126	127	121	121	120
Verneiges	97	100	101	104	107	110	113	112	112	115	118
Jalesches	81	79	82	85	87	87	89	93	93	94	93
Viersat	339	327	316	313	308	305	304	304	307	305	301
	6 028	6 060	6 078	6 091	6 102	6 110	6 104	6 083	6 034	5 959	5 938

Population totale (source Insee) : Année 2021: 5 938 habitants.

Nombre d'abonnés :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	3 911	3 956	3 965	3 969	3 980	3 999	4 015	4 050	4 060	4 075	4 102
Variation du nombre d'abonnés	+ 31	+ 45	+ 9	+ 4	+11	+19	+ 16	+ 35	+ 10	+15	+ 27

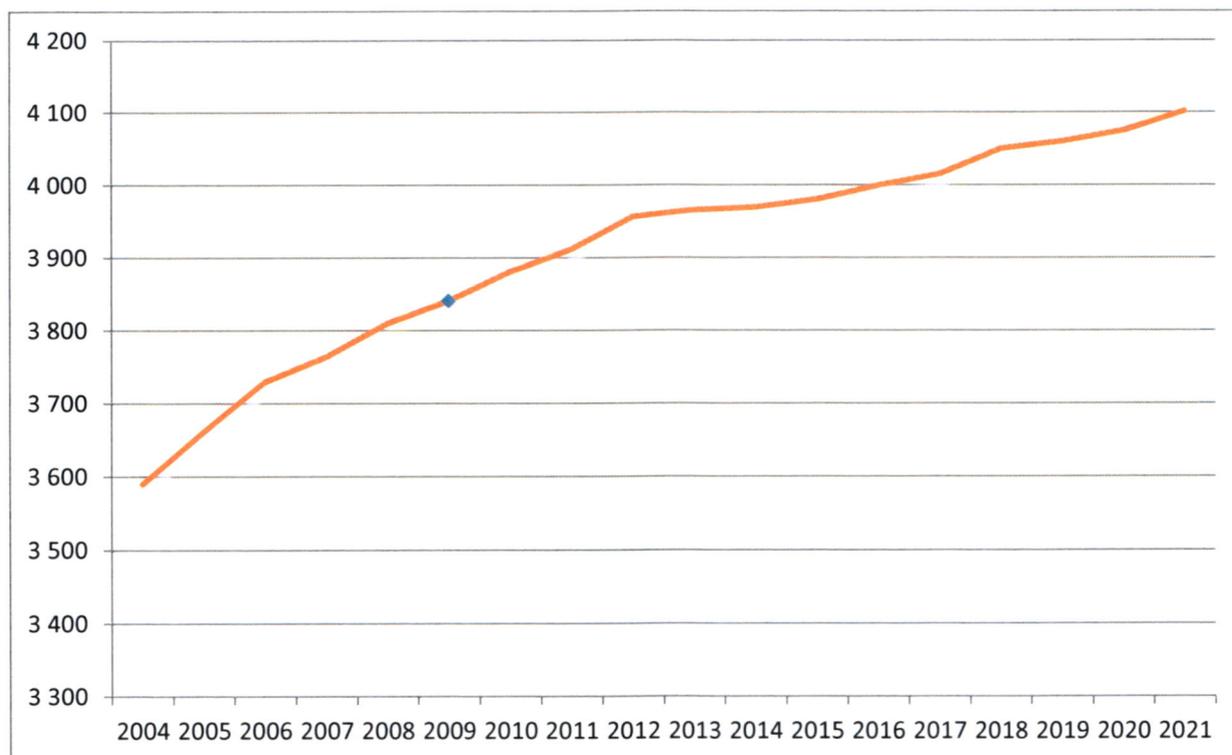
Le nombre d'abonnés pour l'exercice 2021 est de 4 102 abonnés, soit + 27 abonnés par rapport à l'année 2020.

Nombre d'abonnés par commune adhérente :

Communes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021
Auge	81	82	82	84	85	85	85	85	84	83	83	81	81	81	81	81	79	80	1
Bord St-Georges	268	267	272	272	282	285	287	288	290	290	290	287	292	295	291	292	293	295	2
Blaudeix	74	76	77	78	78	79	80	80	82	81	81	83	81	79	82	82	83	83	0
La Celle Sous Gouzon	97	97	98	99	102	103	103	103	106	111	111	111	112	112	113	111	111	111	0
Domeyrot	195	199	202	202	204	203	203	205	207	210	209	212	211	212	211	211	212	214	2
Gouzon	726	750	763	775	783	795	806	818	828	833	832	836	843	848	860	866	869	877	8
Jarnages	267	276	280	287	289	291	292	299	305	304	307	306	309	311	314	312	315	314	-1
Ladapeyre	246	252	263	265	267	269	272	271	278	275	273	270	269	268	269	271	272	273	1
Lépaud	224	229	238	238	244	246	245	250	246	249	249	254	257	256	259	259	259	263	4
Lussat	288	293	296	298	300	303	310	312	313	312	310	311	313	313	313	314	314	317	3
Nouhant	156	155	162	163	171	171	173	175	180	182	182	185	186	187	188	193	197	200	3
Parsac	394	405	410	415	421	424	430	428	434	429	434	433	435	438	445	441	443	443	0
Rimondeix	74	74	76	75	72	71	71	69	69	72	72	72	72	71	73	73	74	77	3
Saint-Silvain	125	125	126	128	127	130	132	133	134	134	134	133	132	131	133	132	132	136	4
Trois-Fonds	74	77	77	77	77	78	80	82	86	86	86	89	88	89	90	92	93	92	-1
Verneiges	55	56	56	57	58	58	59	60	60	61	61	61	60	62	65	62	61	61	0
Jalesches	88	89	89	90	88	89	90	90	88	87	88	88	88	87	90	91	90	89	-1
Viersat	158	159	162	161	162	161	162	163	166	166	167	168	170	175	173	177	178	177	-1
	3 590	3 661	3 729	3 764	3 810	3 841	3 880	3 911	3 956	3 965	3 969	3 980	3 999	4 015	4 050	4 060	4 075	4 102	27
Variation		71	68	35	46	31	39	31	45	9	4	11	19	16	35	10	15		



Evolution du nombre d'abonnés de 2004 à 2021 :



☑ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **8 abonnés / km** au 31.12.2021.

☑ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1.45 habitants/abonné** au 31.12.2021

☑ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **94.61 m³/abonné** au 31.12.2021 (388 516/ 4102).

Parc de compteurs :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compteurs posés sur l'année :	298	297	385	376	429	310	401	196	114

Le SIAEP du Bassin de GOUZON a changé 114 compteurs en 2021.

Compteurs équipés de tête émettrice :

Depuis décembre 2012, le SIAEP équipe les compteurs d'eau de **têtes émettrices** ; cet équipement permet de relever à distance l'index du compteur via la technologie radio fréquence, un outil ergonomique pour améliorer la fiabilité et l'efficacité de la relève.

	Nbre ab	AMR	Localisés
AUGE	80	77	80
BORD ST GEORGES	295	288	283
BLAUDEIX	83	81	83
LA CELLE S/G	111	108	106
DOMEYROT	214	210	212
GOUZON	877	856	864
JARNAGES	314	312	312
LADAPEYRE	273	269	270
LEPAUD	263	253	262

La collectivité est dotée deux organisateurs avec 2 boîtiers radio pour permettre la relève des compteurs :



LUSSAT	318	312	311
NOUHANT	199	197	199
PARSAC	443	431	431
RIMONDEIX	77	75	76
ST SILVAIN	136	129	136
TROIS FONDS	92	90	91
VERNEIGES	61	61	61
JALESCHES	89	86	88
VIERSAT	177	172	176

4102 4007 4041

Le parc des compteurs du SIAEP du bassin de Gouzon est équipé à **97.68%** de **têtes émettrices sur les compteurs d'eau potable** au 31.12.2021 :



Abonnés ayant opté pour le prélèvement de leur facture d'eau :

Le SIAEP du Bassin de Gouzon offre le prélèvement automatique des factures d'eau à ses abonnés. Au 31.12.2021, **409** abonnés ont choisi le prélèvement automatique.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'abonnés au SIAEP	3841	3880	3911	3956	3965	3969	3980	3999	4015	4050	4060	4075	4102
AUGE	6	7	11	11	11	12	12	11	10	9	8	6	6
BORD	22	28	36	37	39	44	35	35	32	30	30	29	32
BLAUDEIX	12	14	14	14	13	13	12	11	11	11	12	12	11
LA CELLE	1	1	5	6	7	7	6	7	6	4	4	4	3
DOMEYROT	12	14	18	24	26	26	27	25	26	27	28	27	27
GOUZON	43	47	81	84	94	99	95	89	85	87	88	83	90
JARNAGES	25	24	31	35	41	43	36	41	34	32	33	30	34
LADAPEYRE	24	24	33	33	36	36	30	31	31	34	35	32	29
LEPAUD	13	14	19	21	26	23	15	18	20	22	19	18	19
LUSSAT	13	16	24	25	26	29	24	24	23	26	23	24	25
NOUHANT	8	9	14	18	21	22	18	19	16	17	16	15	17
PARSAC	28	30	47	49	52	56	53	49	44	45	47	45	42
RIMONDEIX	11	12	14	15	16	18	17	17	15	15	13	11	11
ST-SILVAIN	14	19	21	22	24	25	21	22	22	22	23	23	23
TROIS-FONDS	4	5	8	9	10	10	8	11	10	11	13	12	10
VERNEIGES	6	6	7	7	8	9	9	7	7	7	8	9	8
JALESCHES	8	7	9	8	7	9	7	9	9	9	9	9	9
VIERSAT	10	11	15	14	17	17	18	16	15	14	14	11	13
Abonnés prélevés	260	288	407	432	474	498	443	442	416	422	423	400	409
%	6.77%	7.42%	10.41%	10.92%	11.95%	12.55%	11.13%	11.05%	10.36%	10.42%	10.42%	9.82%	9.97%

Abonnés ayant opté pour la mensualisation de leur facture d'eau :

Le SIAEP offre la possibilité de mensualiser les factures d'eau potable depuis 2016. Au 31.12.2021, **582** abonnés ont opté pour la mensualisation des factures d'eau potable.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'abonnés au SIAEP	3999	4015	4050	4060	4075	4102
AUGE	11	11	13	14	15	15
BORD	27	36	40	37	41	47
BLAUDEIX	5	7	9	10	10	13
LA CELLE	10	9	12	12	12	13
DOMEYROT	11	12	18	20	22	22
GOUZON	91	102	119	123	145	162
JARNAGES	22	24	25	28	40	43
LADAPEYRE	23	24	28	31	34	36
LEPAUD	16	21	23	24	28	28
LUSSAT	20	23	27	34	39	42
NOUHANT	9	13	17	18	21	23
PARSAC	46	47	51	54	61	68
RIMONDEIX	2	3	3	4	7	9
ST-SILVAIN	6	7	8	9	11	11
TROIS-FONDS	6	5	9	9	11	11
VERNEIGES	2	3	4	4	4	5
JALESCHES	5	5	6	6	5	4
VIERSAT	15	19	24	23	26	30
TOTAL Mensualisés	327	371	436	460	532	582
%	8.18%	9.24%	10.77%	11.33%	13.06%	14.19%

La mensualisation des factures d'eau potable :

✓ Les prélèvements sont effectués sur le compte de l'abonné le **10 de chaque mois** (ou le 1^{er} jour ouvrable suivant si 10 férié) de **mars à décembre inclus** avec un solde de régularisation prélevé en **janvier de l'année n+1**.

✓ Le prélèvement mensuel représente **1 / 10^e de l'abonnement** (part fixe) et **1 / 10^e de 70 % de la consommation d'eau potable de l'année antérieure** (part variable). La redevance pollution sera mensualisée également : 1/10^e de 80 %.

➔ **14.19 %** des abonnés sont mensualisés pour 2021.

☞ Taux de réclamation :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **1 réclamation écrite** / Nombre d'abonnés : 4 102

★ Les ressources – forages :



Puits Varennes 1 Lussat

☞ Le SIAEP du Bassin de Gouzon est alimenté par quatre ressources :

- ✓ Varennes 1 à LUSSAT
- ✓ Varennes 2 à LUSSAT
- ✓ Bois du Râteau à LA CELLE SOUS GOUZON
- ✓ Réville-La Brèche à GOUZON.

Mise en place d'un variateur le 15 février 2021 sur le puits de Varennes 1 LUSSAT afin de résoudre le problème d'eau « blanche » sur Gouzon et Lussat.

★ Les Ouvrages :

➤ 1 Station de traitement :

1 STATION DE TRAITEMENT à Varennes LUSSAT	
Débit nominal :	150 m ³ /h
Désarséniation	filtration sur G.E.H. (2 filtres de diamètre 2,20 m)
Désinfection	1 module d'irradiation UV (150 m ³ /h) et 1 poste de désinfection au chlore gazeux.

SUEZ a changé le matériau GEH en octobre 2019 et en avril 2022 (durée du matériau 2.5 ans)



Station de Traitement Varennes Lussat

➤ Stations de pompage :

Commune	Nom
Bord Saint Georges	• Chabanaud
La Celle sous Gouzon	• Bois du Râteau
Domeyrot	• Domeyrot
Gouzon	• Réville
Ladapeyre	• Le Coudard
Lussat	• Varennes 1
Lussat	• Varennes 2
Nouhant	• Renardive

Commune	Nom	Capacité en m ³	Surpresseur
Bord Saint Georges	• Chabanaud	5	
Jarnages	• Clermonteix	8	oui
Lussat	• Les Farges	2	oui



➤ Réservoirs :

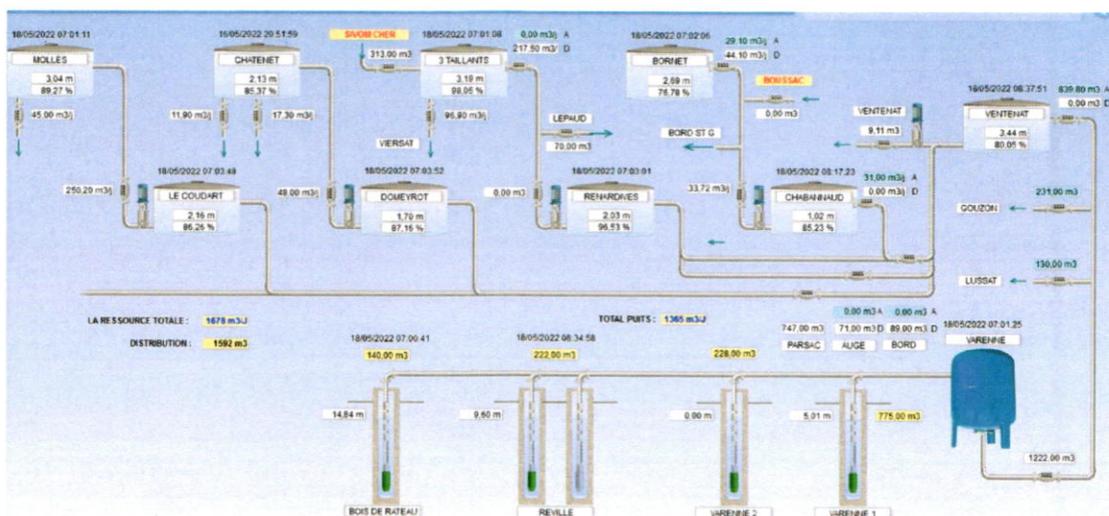
Commune	Nom	Caractéristique	Capacité en m ³	Surpresseur
Bord St Georges	• Bornet	Sur tour	200	
Domeyrot	• Le Mas	Semi enterré	200	
Jalesches	• Le Chezeaud	Semi enterré	50	oui
Jalesches	• Molles	Semi enterré	250	
Jarnages	• La Roussille	Semi enterré	250	
Ladapeyre	• Le Coudard	Semi enterré	200	
Lépaud	• Le Bourg	Semi enterré	150	oui
Lussat	• Les Loges	Sur tour	100	
Lussat	• Besse Mathieu	Semi enterré	50	oui
Nouhant	• Renardive	Semi enterré	150	
Nouhant	• Les Trois Taillants	Semi enterré	600	
St Sylvain sous Toulx	• Chatenet	Semi enterré	200	
Trois-Fonds	• Ventenat (3 cuves)	Semi enterré	2 000	oui
Viersat	• La Potence	Semi enterré	200	

**NETTOYAGE ANNUEL
DES RESERVOIRS EN
2021 :**

Le lavage des réservoirs est effectué en début d'année par l'exploitant du réseau, SUEZ.



➤ Télégestion sur tous les ouvrages, le poste central est au réservoir de la station de pompage de Ventenat Commune de Trois-Fonds



➤ **Interconnexions :**

Le SIAEP du Bassin de Gouzon a des interconnexions:

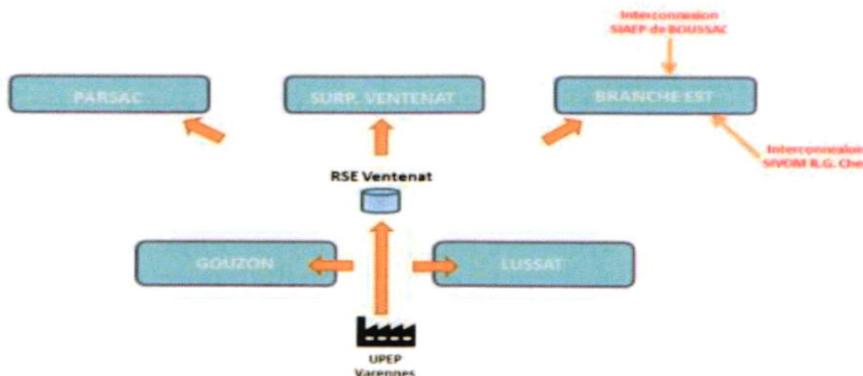
1- avec le SIVOM Rive Gauche du Cher (Allier) créée en 2003 ; Réservoir des Carolles (Allier) – Réservoir des Trois Tailants : Des travaux ont été effectués en 2016 pour augmenter le débit de l'interconnexion. Le SIVOM d'Huriel peut donner à ce jour 600 m3/jour.

2- avec le SIAEP de Boussac : entre le village de La Garde (Soumans) et le Réservoir de Borne Bord Saint-Georges créée également en 2003: cette interconnexion dessert les abonnés de Bord Saint-Georges ;

3- avec le SIAEP St-Loup / St-Chabrais au village Le Thureau Rte des Combrailles à GOUZON ;

4- avec la Commune de Clugnat (Ligondeix, La Faye Chapon et la Combe).

SYNOPTIQUE SIMPLIFIE :



Données Cabinet LARBRE – Etude Interconnexions

☞ **Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) :**

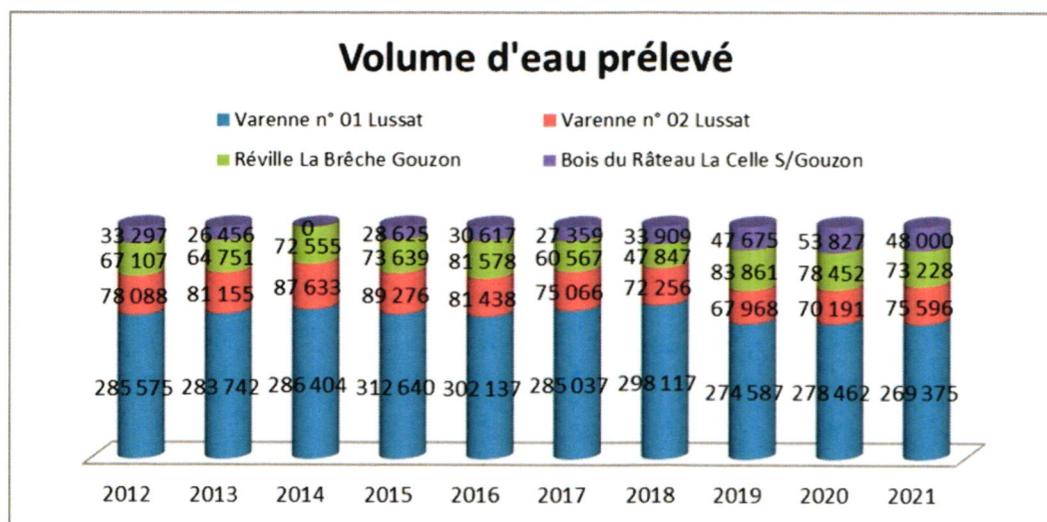
Après vérification, le SIAEP du Bassin de Gouzon compterait environ 500 km de canalisations grand diamètre.

☞ **Volume d'eau prélevé par forage (2012-2021) :**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Varenne n° 01 Lussat	285 575	283 742	286 404	312 640	302 137	285 037	298 117	274 587	278 462	269 375
Varenne n° 02 Lussat	78 088	81 155	87 633	89 276	81 438	75 066	72 256	67 968	70 191	75 596
Réville La Brèche	67 107	64 751	72 555	73 639	81 578	60 567	47 847	83 861	78 452	73 228
Gouzon										
Bois du Râteau La Celle S/Gouzon	33 297	26 456	20 206	28 625	30 617	27 359	33 909	47 675	53 827	48 000
Total	464 067	456 104	446 592	504 180	495 770	448 029	452 129	474 091	480 932	466 199
Variation		-7 963	-9 512	57 588	-8 410	-47 741	4 100	21 962	6 841	-14 733

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

Le SIAEP du bassin de Gouzon a prélevé **466 199 m³** d'eau pour les besoins de l'exercice 2021. Nous pouvons constater que le puits de Varennes 1 représente 57.78 % des ressources du syndicat.



☞ Volume produit :

Sortie station de Varennes : 408 993 m³

☞ Achat eau (Interconnexions) (2010-2021) :

• Nombre de m³ :

Syndicats	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SIAEP Rive Gauche du Cher (Allier)	20 507	49 804	73 042	118 222	133 847	125 299	108 518
SIAEP Saint-Loup & Saint-Chabrais	0	0	0	0	0	0	0
SIAEP de Boussac	1 413 m ³ + 1 247 m ³ (citernes)	14 443	710	917	4372+ 498 citernes +10 Clugnat	232 +14 Clugnat	60
TOTAL	23 167	64 247	73 752 m³	119 139	138 727	125 545	108 578

Le SIAEP du Bassin de Gouzon a acheté **108 578 m³** d'eau pour l'année 2021

☞ Achat et vente eau à la SIAEP de Boussac pour la Commune de Clugnat (2010-2021) :

Année	Vente		Achat
	Ligondeix	La Faye Chapon	La Combe
2010	248	396	21
2011	2 677	1 062	27
2012	1 214	732	20
2013	127	715	19
2014	63	603	17
2015	10	621	17
2016	66	585	23
2017	38	642	17
2018	1 143	601	27
2019	3 270	677	10
2020	2 152	733	14
2021	6	948	14

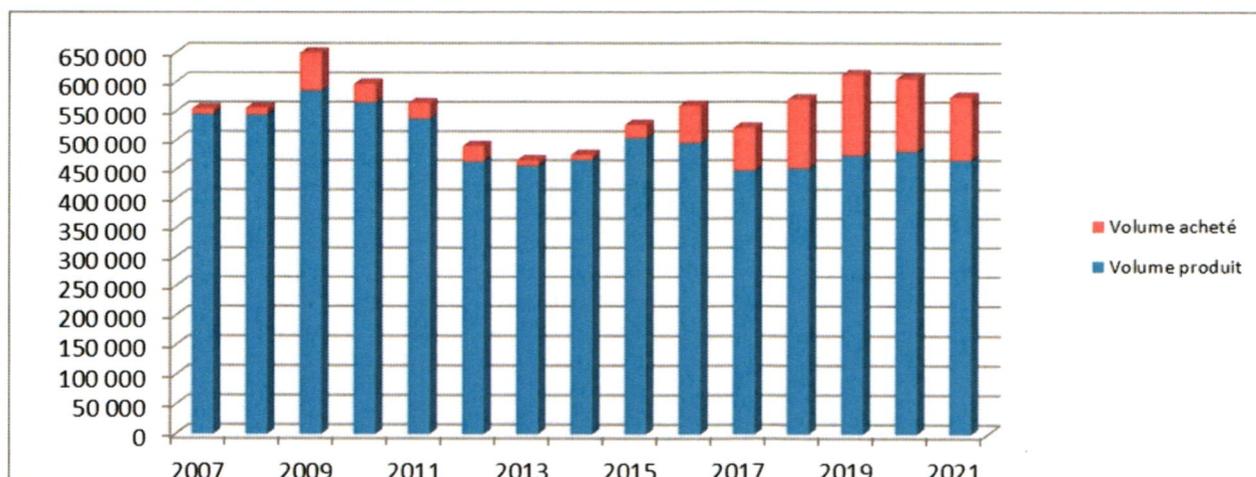
Volume exporté : 954 m³

Volume acheté : 14 m³

Coût : 1.43 € / m³



Graphique volume produit et importé (2007-2021) :



Volume vendu (2010-2021) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume vendu en m3	363 256	378 922	388 441	369 778	393 383	399 648	378 089	354 440
Variation en m3	+ 20 237	+ 15 666	+ 9 519	- 18 663	+ 23 605	+ 6 265	-21 559	- 23 649

Le SIAEP du Bassin de Gouzon a vendu **354 440 m3** pour l'année 2021.

Autres volumes :

✓ Volume consommateurs sans comptage (essai poteau incendie, Espace vert sans compteur, lavage voirie...) :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
38	50	17	715	715	715	1106	1 106

soit ➤ poteau incendie : 85 PI x 7 m3/an = 595 m3

➤ manœuvres : 2 manœuvres x 1h x 60 m3 = 120 m3

✓ Volume de service de réseau (nettoyage réservoirs, purges, nettoyage filtres de la station de traitement...) :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
23 800	25 572	37 080	28 388	55 423	58 839	21 483	32 970

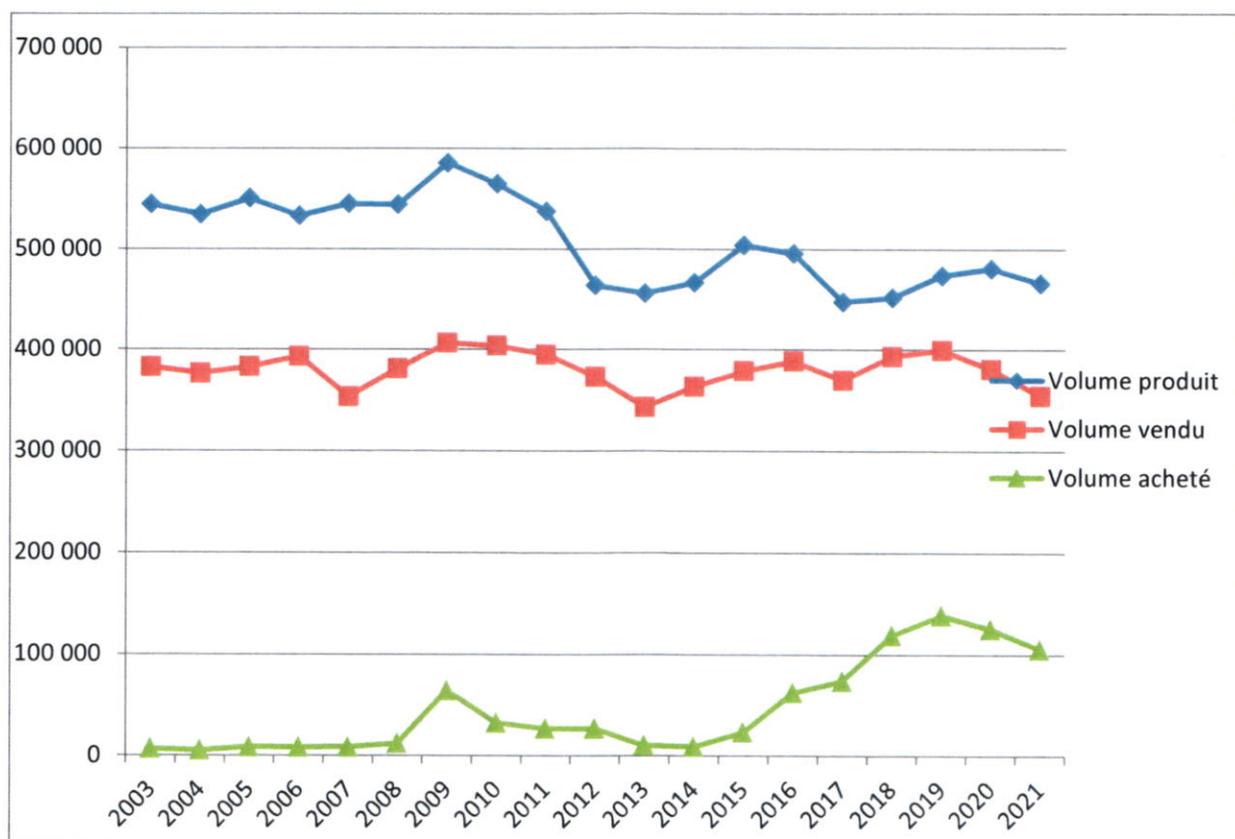
Volume d'eau produit et vendu et le volume acheté (2003 à 2021) :

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 106	1 106	0%
Volume de service (V9)	21 483	32 970	53,5%





☞ Volume consommé autorisé :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume consommé autorisé	404 544 m ³	425 538	398 881	449 521 m ³	459 917	400 678	388 516

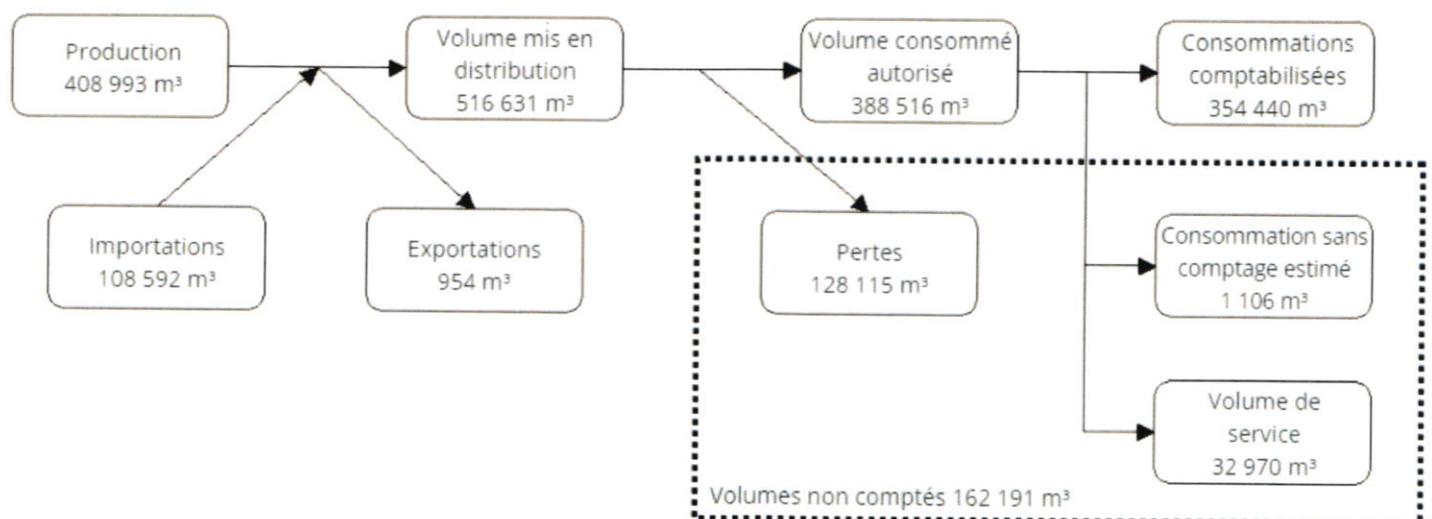
1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	400 678	388 516	-3%

☞ Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'année 2021:

Volume sortie de station : 408 993 m³



Rendement du SIAEP du Bassin de Gouzon :

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :



3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	79,5 %	75,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,21	2,13

$$\text{Calcul rendement : } \frac{388516 + 954}{408\ 993 + 108592} \times 100 = 75.25 \%$$

Le rendement pour l'année 2020 est de **75.25 %**.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement	78.94	81.37	76.83	76.10	76.57	78.99	75.58	79.26	75.25

Indice linéaire des volumes non comptés :

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire des volumes non comptés pour le SIAEP du Bassin de Gouzon pour 2021 est de **0.9 m3/j/km**.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
IL volumes non comptés	0.41	0.616	0.709	0.833	0.974	1.146	0.7	0.9

Indice linéaire de pertes en réseau :

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé non autorisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire des pertes en réseau pour le SIAEP du Bassin de Gouzon pour 2021 est de **0.7 m3/j/km**.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ILP	0.36	0.509	0.555	0.669	0.657	0.82	0.6	0.7

D'après le référentiel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le tableau suivant est obtenu :

Type	Rural	Semi-rural
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP

SIAEP GOUZON
Rural
ILP : 0.7

☞ Interventions sur le réseau : DT déclaration de travaux / DICT Déclaration d'intention de Commencement de Travaux :

Le SIAEP a répondu à 417 DT / DICT en 2021.

2- Les indicateurs financiers :

➤ Le prix de l'eau :

☞ Tarif au 1^{er} janvier 2021 (Délibération du comité syndical du 15 décembre 2020 :

	HT	TVA	TTC
<u>Facturation annuelle :</u>			
✓ PART FIXE Abonnement du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	94.79 €	5.5 %	100.00 €
✓ CONSOMMATION * de 0 à 500 m ³	1.57 €	5.5 %	1.66 €
* de 501 à 1 000 m ³	1.53 €	5.5 %	1.61 €
* au-delà de 1 000 m ³	1.46 €	5.5 %	1.54 €
+ REDEVANCE POLLUTION de l'Agence de l'eau : par m ³	0.23 €	5.5 %	0.24 €

☞ Tarif au 1^{er} janvier 2022 : Délibération du comité syndical du 07 décembre 2021

	HT	TVA	TTC
<u>Facturation annuelle :</u>			
✓ PART FIXE Abonnement du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	94.79 €	5.5 %	100.00 €
✓ CONSOMMATION * de 0 à 500 m ³	1.73 €	5.5 %	1.83 €
* de 501 à 1 000 m ³	1.68 €	5.5 %	1.77 €
* au-delà de 1 000 m ³	1.61 €	5.5 %	1.70 €
+ REDEVANCE POLLUTION de l'Agence de l'eau : par m ³	0.23 €	5.5 %	0.24 €

<u>Autres tarifs :</u>			
✓ <i>Redevance de frais de mise en service :</i>	45.45 €	10.00 %	50.00 €
✓ <i>Fermeture provisoire d'un branchement :</i>	29.17 €	20.00 %	35.00 €
✓ <i>Fermeture définitive d'un branchement :</i>	83.33 €	20.00 %	100.00 €
✓ <i>Changement d'un compteur gelé</i>	125.00 €	20.00 %	150.00 €

➤ Facture du SIAEP du Bassin de GOUZON pour 120 m3 (part fixe + consommation) :

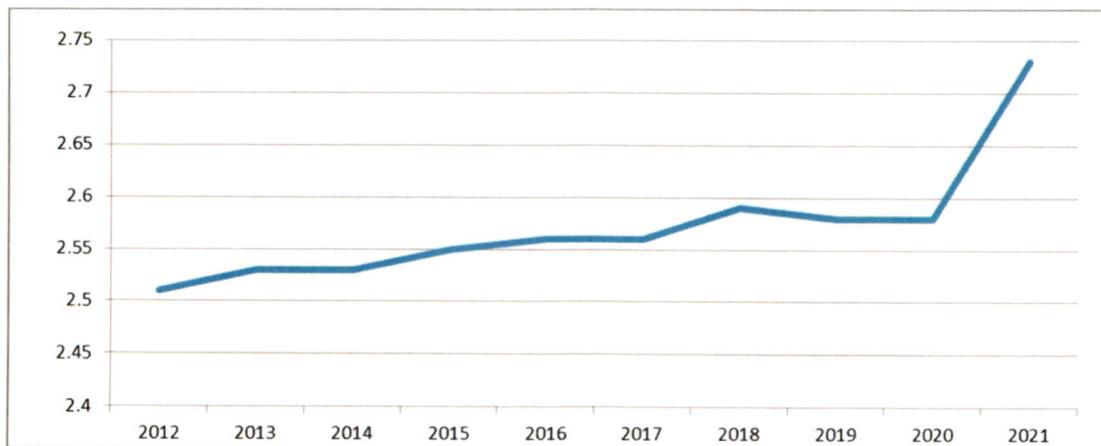
Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Récapitulatif pour 120 m3	Au 01.01.2018	Au 01.01.2019	Au 01.01.2020	Au 01.01.2021	Au 01.01.2022
<u>Part Collectivité :</u>					
• <i>part fixe annuelle HT</i>	90.05	94.79	94.79	94.79	94.79
• <i>part variable HT</i>	120 m3 x 1.41 = 169.20	120 m3 x 1.43 = 171.60	120 m3 x 1.43 = 171.60	120 m3 x 1.57 = 188.40	120 m3 x 1.73 = 207.60
<i>Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité</i>	259.25	266.39	266.39	283.19	302.39
<u>Taxes et redevances :</u>					
<i>Redevance pour prélèvement (Agence de l'Eau Loire Bretagne)</i>	0 €	0 €	0 €	0	0
<i>Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau Loire Bretagne)</i>	120 m3 x 0.30 = 36.00	120 m3 x 0.23 = 27.60	120 m3 x 0.23 = 27.60	120 x 0.23 = 27.60	120 x 0.23 = 27.60
<i>TVA</i>	295.25 x 5.5% = 16.23	293.99 x 5.5 % = 16.17	293.99 x 5.5 % = 16.17	310.79 x 5.5 % = 17.09	329.99 x 5.5% = 18.14
<i>Montant des taxes et redevances pour 120 m3</i>	52.23	43.77	43.77	44.69	45.74
<u>Total</u>	311.48 €	310.16	310.16	327.88	348.14
<u>Prix TTC au m3</u>	2.60 € TTC / m3	2.58 € TTC / m3	2.58 € TTC / m3	2.73 € TTC / m3	2.90 € TTC / m3

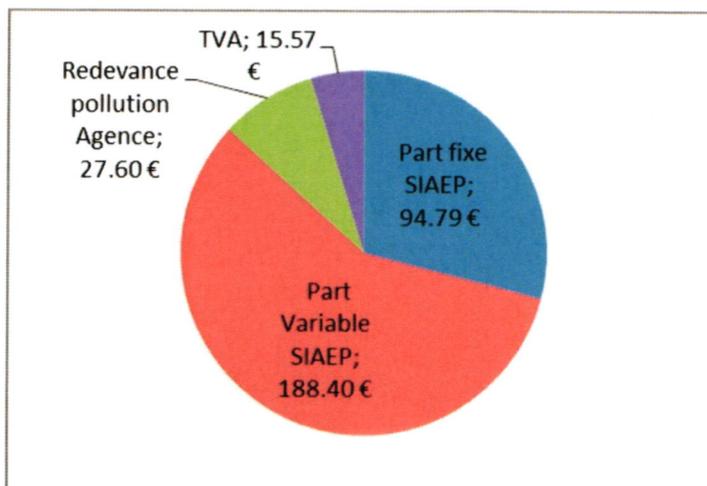
Un modèle de facture est joint en annexe n° 01 (120 m3).

En 2016, le prix médian de l'eau potable dans le département de la Creuse s'élève à 2.03 €TTC/m3 sur la base d'une facture annuelle de 120 m3 (données Cabinet Altereo de Brive – schéma départemental).

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	94,79	94,79	0%
Part proportionnelle	188,40	207,60	10,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	283,19	302,39	6,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	0,00	—%
Part proportionnelle	—	0,00	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	—%
Autre :	0,00	0,00	—%
TVA	17,09	18,15	6,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,69	45,75	2,4%
Total	327,88	348,14	6,2%
Prix TTC au m³	2,73	2,90	6,2%



Prix TTC
du service
au m³
pour 120 m³
de 2012 à
2021

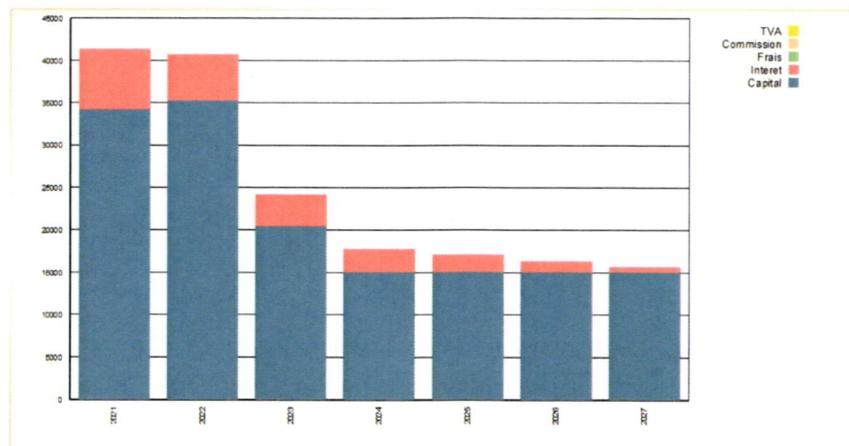


➤ Durée d'extinction de la dette du SIAEP du Bassin de GOUZON :

EXTINCTION DE LA DETTE
TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

ANNEES	ECHEANCES	CAPITAL	INTERETS	FRAIS	COMMISSIONS	T.V.A.
2021	41 392.58	34 245.41	7 147.17	0.00	0.00	0.00
2022	40 697.41	35 239.29	5 458.12	0.00	0.00	0.00
2023	24 192.11	20 474.92	3 717.19	0.00	0.00	0.00
2024	17 781.00	15 000.00	2 781.00	0.00	0.00	0.00
2025	17 085.75	15 000.00	2 085.75	0.00	0.00	0.00
2026	16 390.50	15 000.00	1 390.50	0.00	0.00	0.00
2027	15 695.25	15 000.00	695.25	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	173 234.60	149 959.62	23 274.98	0.00	0.00	0.00

EXTINCTION DE LA DETTE
TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE



➤ Dépenses de fonctionnement – Année 2021 :

Extrait du compte administratif 2021 voté le 29 mars 2022 :



SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A 2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	717 176.00	560 293.64			156 882.36
012	CHARGES DE PERSONNEL	128 902.00	120 233.05			8 668.95
014	ATTENDATION DE PRODUITS	60 000.00	59 283.00			717.00
65	Autres charges de gestion courante	29 310.00	25 604.31			3 705.69
	Total des dépenses de gestion courante	935 388.00	765 414.00			169 974.00
66	Charges financières	6 011.00	11 586.76	-5 576.01		0.25
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	3 417.28			1 582.72
68	Dotations aux provisions (1)	4 150.00				4 150.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	950 549.00	780 418.04	-5 576.01		175 706.97
023	Virement à la section d'investissement (2)	739 847.00				739 847.00
042	Cpte. d'ordre de transfert entre sections (2)	221 087.00	220 172.82			914.18
043	Cpte. d'ordre d'intérieur de la sect. (1) et (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	960 934.00	220 172.82			740 761.18
	TOTAL	1 911 483.00	1 000 590.86	-5 576.01		916 468.15

AMORTISSEMENTS : Le montant des amortissements pour l'année 2021 est de 220 172,82 €. Le montant des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 est de 995 014,85 €.

➤ **Recettes de fonctionnement – Année 2021 :**

Extrait du compte administratif 2021 voté le 29 mars 2022 :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libelle	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Credits employés (ou restant à employer)			Credits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	150,00	1 236,00			
70	Produits des services du domaine à ventes diverses	967 000,23	1 031 399,88			
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	22 358,00	13 441,60			8 916,40
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	10 167,74			
	Total des recettes de gestion courante	995 508,23	1 056 245,22			8 916,40
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	500,00	3 382,62			
78	Régularisations sur provisions (1)	38 100,00	38 100,00			
	Total des recettes réelles d'exploitation	1 034 108,23	1 097 727,84			8 916,40
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	53 479,00	53 477,89			1,11
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	53 479,00	53 477,89			1,11
	TOTAL	1 087 587,23	1 151 205,73			8 917,51

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1 (3)	823 895,77
---	------------

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2021 est de : 1 151 205,73 € HT. La vente d'eau est de 1 031 399,88 € TTC.

Le résultat fin de clôture pour l'année 2021:

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	987 908,35	1 045 589,99	57 681,64
Investissement	451 350,30	235 910,70	-215 439,60
Report N-1 Exploitation (002)		766 214,13	766 214,13
Report N-1 Investissement (001)		832 773,31	832 773,31
Total	1 439 258,65	2 880 488,13	1 441 229,48
Restes à Réaliser	623 031,18	227 898,69	- 395 132,49
Total cumulé	2 062 289,93	3 108 386,82	1 046 096,99

➤ **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (2020) :**

- Montant restant impayés au 31.12.2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 : 27 799,45 € TTC
 - Montant TTC en 2020 : 1 003 928,41 €
 - Taux d'impayés 2020 au 31.12.2021 : 2,77 %
- Pour info, taux d'impayés 2015 au 31.12.2016 : 1,32 % ; Taux d'impayés 2016 au 31.12.2017 : 1,56 % ; Taux d'impayés 2017 au 31.12.2018 : 2,41 % 2019 : 4,4 %

3- Indicateurs de performance :

Qualité de l'eau :

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	25	1	26	1
Paramètres physico-chimiques	25	0	31	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

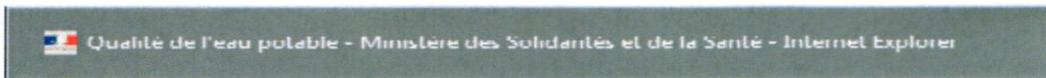
$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	96%	96,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	83,9%

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de Santé et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Les résultats d'analyse sont consultables sur internet :

 Qualité de l'eau potable - Ministère des Solidarités et de la Santé - Internet Explorer

Nombre d'analyses du SIAEP dans le cadre du contrôle sanitaire :

Coût des analyses d'eau pour l'année 2021 : 10 377,27 € H.T.

- 1- Analyse : sortie de réservoir de Ventenat (annexe n° 02) ;
- 2- Bilan de l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2021 (annexe n° 03) ;



Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique acceptable nécessitant cependant une surveillance accrue des systèmes de désinfection.

Présence d'une radioactivité naturelle faisant l'objet d'un suivi renforcé. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures aux références de qualité, ne justifient cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction des teneurs observées.
Teneur en arsenic conforme à l'exception de dépassements sur une période restreinte.
Des mesures correctives ont permis un rétablissement de la qualité de l'eau

pH correct, eau peu calcaire.
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

☞ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

Le SIAEP du Bassin a un plan du réseau AEP sur les fonds cadastraux des 18 communes (nature et diamètre de la canalisation, localisation et description des ouvrages, localisation des branchements et interface avec le logiciel de facturation) en SIG (système d'information géographique) : logiciel ZOGRAPH.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour le SIAEP de GOUZON est de **81 points**. Cet indice devrait s'améliorer en 2022 car le SIAEP a lancé une étude de géoréférencement en 2021.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau :

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
023000446	PUITS DE REVILLE	207	ON	TE				21/04/1972	80%
023000447	PUITS DE VARENNES 1	783	ON	TE				21/04/1972	80%
023000448	PUITS DE VARENNES 2	320	ON	TE	26/03/2010	23/04/2009	12/10/2010	01/08/2012	80%
023000445	PUITS DU BOIS RATEAU	160	ON	TE				21/04/1972	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Délai maximal d'ouverture des branchements :

✓ Installation d'un nouveau branchement d'eau pour l'année 2021 :

- * Le SIAEP du Bassin de Gouzon établit le devis sous 15 jours après réception de la demande.
- * Le SIAEP passe commande à l'entreprise titulaire du marché à bons de commande (EBL, entreprise attributaire) ;
- * la réalisation des travaux se fait au plus tard dans les 02 mois après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives.
- * une mise en service de l'alimentation en eau se fait au plus tard le 4^e jour ouvré qui suit l'appel, lorsque l'abonné emménage dans un nouveau logement doté d'un branchement existant conforme et après signature du contrat d'abonnement au service public de l'alimentation en eau potable.
(Règlement du service adopté par délibération du 14 septembre 2004).

Taux du respect du délai maximal

d'ouverture des branchements :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{Nombre total d'ouverture de branchements}} = \frac{18 \times 100}{18}$$

Le taux de respect de ce délai est de **100 %**.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés :

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement de factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmés} \times 100}{\text{nombre d'abonnés au service}} = \frac{0 \times 100}{4102} = 0$$

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé pour le SIAEP du Bassin de Gouzon est de **0**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

2015 : Antenne Rte de Domeyrot à Parsac : 60.50 ml

Antenne Couture Bordet à Gouzon : 158 ml

- Réfection AEP du Chezeaud à Lavaud JALESCHES : 1 454 ml
 2016 : Antenne d'extension à Lachaud Gouzon : 55 ml
 Réfection La Sciauve Gouzon : 336 ml
 Rue du Coudert et rue du 19 mars à JARNAGES : 199 ml et 133 ml
 Réfection AEP Lachaud Lussat : 50 ml
 2017 : Néant
 2018 : Antenne d'extension Route de Soumans à Bord : 40 ml
 Antenne d'extension Chaufferie Parsac : 20 ml
 Réfection antennes bourg de Jalesches : 1 236 ml
 Réfection branchements clos des Chaussades à Gouzon : 503 ml
 2019 : Réfection antenne de la Spouze La Celle Sous Gouzon : 400 ml
 2020 : Néant
 2021 : Réfection AEP Bourg de Nouhant : 0.397
 Réfection AEP du Chaussidoux à Manerbes La Celle Sous Gouzon : 1.728
 Réfection AEP du Bourg au Progrès à Jalesches : 1.043
 Antenne La Feuillade GOUZON : 0.146

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0.00	1.799	0.400	0.001	3.314

Taux de renouvellement des réseaux : $\frac{1.799+0.4+0.001+ 3.314}{5 \times 500} = \frac{5.514}{2 500} \times 100 = 0.22 \%$

Le taux de renouvellement des réseaux pour le SIAEP du Bassin de Gouzon pour 2021 est de 0.22
 Pour info : taux 2015 : 0.41 ; 2016 : 0.33 ; 2017 : 0.23 ; 2018 : 0.283 ; 2019 : 0.400 ; 2020 : 0.001

4- Les financements des investissements

☞ Branchements en plomb :

La législation prévoit l'abaissement de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25.12.2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Le SIAEP du Bassin de Gouzon n'a aucun branchement AEP en plomb.

☞ Investissements – Année 2021 :

Travaux engagés :



✓ 104° tr Réfection AEP à Manerbes, le Chaussidoux à La Celle Sous Gouzon

Changement canalisation suite Chlorure Vinyle Monomère

Publication	85.00 €
Maitrise d'œuvre : Infralim de Guéret	4 000.00 €
Travaux EBL :	114 242.81 €
	118 327.81 €

Subventionnés par :

☞ Agence de l'Eau Loire Bretagne	59 163.91 €
☞ DETR	35 498.33 €

Reste à charge SIAEP GOUZON 23 665.57 €

✓ Réfection AEP Bourg de Nouhant

Publication	85.00 €
Maitrise d'œuvre : Infralim de Guéret :	8 539.30 €
Travaux Phase 1 : TPCRB	64 590.75 €
Travaux Phase 2 : TPCRB	44 292.75 €
	117 507.80 €
Subvention : DETR	47 003.12 €

✓ Réfection AEP du Bourg au Progrès à Jalesches

Travaux : entreprise retenue : EBL :

51 468.30 € HT

Autres :**✓ Schéma directeur , PGSSE : en cours**

Cabinet retenu : VRD de Guéret :

76 925.00 €

Subvention Agence de l'Eau et Conseil Départemental de la Creuse**✓ Géoréférencement : en cours**

Cabinet retenu : VRD de Guéret / Graphinfo

58 560.00 €

Subvention Agence de l'Eau et Conseil Départemental de la Creuse**➔ Montant financier HT des travaux engagés**

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

= **422 788.91 €****Travaux réalisés dans le cadre de l'entretien du réseau :****SUEZ Eau France SAS**

Mise en place du chloromètre à l'UT de Varennes	3 468.00
Remplacement batterie et régulateur de charge à la Station des 3 taillants	900.00
Renouvellement groupe électropompe Station Domeyrot	3 214.00
Pose variateur Puits de Varennes 1	11 498.00
Fact n° 6099149 mise en place sondes de niveau Besse Mathieu, Les Farges, Clermonteix et la Roussille	3 204.32
Mise en place compteurs généraux des puits	6 588.95
Renouvellement cartes analogiques Station Chatenet / Molles / Le Mas suite oranges	1 040.00
Renouvellement flotteur de 40 et crépine Surpresseur des Farges	1 115.00
Réparation La Chapelle PARSAC	3 508.70
Changement compteur départ Gouzon à la Station de Réville	895.00

35 431.97**Atelier Creusois de Chaudronnerie**

Réparation des 2 clés vannes	95.00
Réparation clé vanne	56.20

ABIOTEC

5 062.87

Fact n° 32186 Changement lampes UV à l'Unité de traitement Varennes

TABARD

Fact N° 210024 du 13.03.2021 réparation porte aux Trois Taillants NOUHANT 754.00

COMMUNE DE NOUHANT

Titre 319 bd 58 Remise à niveau bouche à clé 320.04

PROXIFROID

Facture n° 1459 du 30.11.2021 : Remplacement du déshumidificateur à l'UT de Varennes 996.97

7 285.08

Programme de travaux et d'investissement pour l'année 2022:

- Travaux d'interconnexions entre le SIAEP de Gouzon et le SIAEP de Boussac / SIVOM Rive Gauche du Cher ;
- Schéma directeur eau potable, étude pour le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et réalisation de plans synoptiques ;
- Géoréférencement ;
- Réfection du réseau d'eau potable au Bourg d'Auge ;
- Réfection du réseau AEP entre les Loges et le Bouchet à Lussat ;
- Renouvellement de l'armoire électrique Station de Renardives Nouhant ;
- Travaux pour l'évacuation des eaux de lavage du réservoir de Châtenet Saint Silvain Sous Toulx ;
- En attente pour la démolition ou réhabilitation du château d'eau de Gouzon.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant		

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Interconnexions avec le SIVOM Rive Gauche du Cher/ SIAEP DE BOUSAC et SIAEP de GOUZON	2021-2024	8 500 000

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

Abandon de créances :

Délibérations du comité syndical de 2021 :

✓ Créances admises en non valeur : 4 776.81 € HT

✓ Créances éteintes : 1 467.04 € HT

6 243.05 € HT

➔ Montant des actions de solidarité : 6 243.05 € / 354 440 m³ = **0.0176 €/m³**

Pour info : 2018 : 0.0024 €/m³ ; 2019 : 0.0603 €/m³ ; 2021 0.019 €/m³

Opération de coopération décentralisée :



Les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1 du CGCT (possibilité des collectivités locales de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement) : **néantes pour le SIAEP du Bassin de Gouzon.**

Conclusion

☞ Tableau récapitulatif des indicateurs :

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population totale (hab)	6 091	6 102	6 110	6 104	6 083	6 034	5 959	5 938
Nombre d'abonnés	3 969	3 980	3 999	4 015	4 050	4 060	4 075	4 102
Type de réseau	Rural							
Gestion								
Entreprise Exploitant	EBL	EBL	EBL	EBL	SUEZ	SUEZ	SUEZ	SUEZ
Prix TTC du service pour 120 m ³ au 31.12	303.89	306.42	307.69	307.69	311.48	310.16 €	310.16 €	348.59
€/m ³	2.53 €/m ³	2.55 €/m ³	2.56 €/m ³	2.56 €/m ³	2.60	2.58 €/m ³	2.58 €/m ³	2.90 €/m ³
Production en m ³	466 798	504 180	495 770	448 029	452 129	474 091	480 932	466 199
Importation en m ³	8 919	23 167	64 247	73 752	119 139	138 727	125 545	108 578
Exportation en m ³	666	631	651	680	1 744	3 947	2885	954
Volume consommé en m ³	363 256	378 922	388 441	369 778	393 383	399 468	380 974	354 440
Rendement du réseau de distribution	81.37 %	76.83 %	76.10 %	76.57 %	78.99	75.58 €	79.26	75.04
Linéaire de réseau	660	660	660	500	500	500	500	500
Indice linéaire des volumes non comptés	0.46	0.62	0.7	0.833	0.974	1.146m ³ /j/km	0.7	0.9
Indice linéaire de pertes en réseau	0.36	0.51	0.55	0.669	0.657	0.820 m ³ /j/km	0.6	0.7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.44	0.41	0.33 %	0.23 %	0.28 %	0.002 %	0.001 %	0.22
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	96 %	96.2
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	97.10 %	96.80 %	100 %	100 %	83.9%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80	80	80	80 points	81 points	81	81
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois				
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : puits de « Réville », puits de « Varennes » à Lussat et puits « Bois du Râteau »	80 %	80%	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : puits de Varennes II à Lussat	80 %	80%	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Montant des abandons de créances	4 838.15	3 622.74	5 159.32 €	1 755.46 €	943.31 Soit 0.0024 €	24 100.0 9 € Soit	4 137.87	6 243.85

					/m3	0.0603 €/m2		
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	100 %	100 %	100 %	100 %	100%	100 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau			1.32	1.56	2.41	4.40 %	2.79 %	0.0176
Taux de réclamations			Néant	Néant	Néant	1 réclamation	1 courrier	1 réclamation

☞ Tableau comparatif des indicateurs et positionnement par rapport aux autres services au 16.05.2022 :

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2021-1			Exercice 2021		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	5 959	6 136 602 (1042)	60 397 840 (6113 - 57%)	5 938	222 173 (36)	811 542 (580 - 6%)
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,73	2,3 (1039)	2,13 (6071 - 57%)	2,9	2,21 (36)	2,12 (576 - 6%)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	2	(sans objet)	(sans objet)	2	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	96	98,7 (1011)	98,3 (6119 - 55%)	96,2	97,2 (33)	93,8 (566 - 5%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	96,8 (1012)	97,3 (6104 - 55%)	83,9	97,2 (33)	95 (565 - 5%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	81	101 (1022)	104 (6031 - 55%)	81	101 (36)	94 (576 - 5%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	79,5	77,1 (1028)	80,5 (5915 - 53%)	75,2	77,1 (36)	77,5 (517 - 5%)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	0,7	2,8 (1021)	4,8 (5891 - 53%)	0,9	2,1 (36)	1,3 (517 - 5%)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	0,6	2,5 (1022)	4,2 (5904 - 54%)	0,7	1,8 (36)	1 (518 - 5%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,12	0,45 (885)	0,64 (5136 - 47%)	0,22	0,61 (33)	2,11 (500 - 5%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%		73,6 (995)	76 (5713 - 52%)	80	78,8 (36)	78,9 (518 - 5%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0109	0,0144 (959)	0,0424 (5600 - 52%)	0,0176	0,0127 (35)	0,0098 (556 - 5%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	3,51 (850)	2,63 (4838 - 50%)	0	4,18 (31)	3,29 (497 - 5%)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	98,1 (873)	98,5 (4837 - 50%)	100	98,1 (30)	98,9 (416 - 4%)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	4,5	2,5 (489)	2,8 (2977 - 30%)	0,5	4,8 (23)	3,3 (305 - 3%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	3,39	2,66 (655)	2,92 (4004 - 40%)	2,77	2,82 (27)	2,47 (460 - 4%)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,25	4,59 (829)	4,67 (4860 - 50%)	0,24	2,9 (30)	3,45 (424 - 4%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les deux années.

Données issues de l'Observatoire de l'Eau

La fragilité du puits principal de Varennes 1 fait que le SIAEP du Bassin de Gouzon achète de plus en plus de mètres cubes d'eau au SIVOM Rive Gauche du Cher et cet achat d'eau pèse lourdement sur le budget de fonctionnement. La ressource en eau se raréfie vu les conditions climatiques. Les périodes de canicule sont difficiles. Le déficit d'eau pour le SIAEP du Bassin de Gouzon est un souci majeur.

Du point de vue qualité, l'eau est conforme aux exigences de qualité définies par le Code de la Santé Publique. Toutefois, l'eau du bassin de Gouzon présente des teneurs de radioactivité naturelle supérieures à la référence de qualité mais qui ne justifient pas à ce jour d'actions correctives. Cette eau peut être utilisée sans restriction d'usage pour les forages existants. Vu la teneur supérieure de la radioactivité, le SIAEP, qui avait

effectué des recherches en eau en 2001, ne peut pas créer de nouveaux forages. Si la réglementation venait à se durcir sur ce paramètre de radioactivité, le SIAEP ne pourrait plus se servir de ses forages. Aucune sécurisation suffisante n'existe à ce jour pour la continuité de la distribution en eau potable en cas de problème sur le SIAEP du Bassin de Gouzon.

En 2019, Le SIAEP du Bassin de Gouzon et le SIAEP de la Région de Boussac ont lancé ensemble une étude de faisabilité sur la sécurisation voire de substitution de leurs ressources pour assurer la distribution d'une eau potable de qualité à l'ensemble de leurs abonnés. Cette étude, subventionnée par le Conseil Départemental de la Creuse et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a permis d'élaborer un projet d'interconnexions entre le SIVOM de la Rive Gauche du Cher (Allier) et le SIAEP de la Région de Boussac et le SIAEP du Bassin de Gouzon via les réservoirs des Carolles (SIVOM de la Rive Gauche du Cher). Ce scénario est conforme au Schéma Départemental de la Creuse, schéma attendu pour le lancement du projet.

Plus précisément, la solution retenue consiste en :

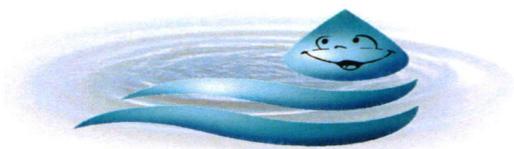
Secteur ALLIER

- ✓ La création d'un réservoir de stockage supplémentaire sur le site des Carolles (SMEA Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier)
- ✓ Un renforcement de la canalisation entre la station de pompage de La Croze (SIVOM de La Rive gauche du Cher) et le site des Carolles (SMEA)
- ✓ Le remplacement des pompes à la station de la Croze (SIVOM de La Rive Gauche du Cher)

Secteur CREUSE

- ✓ la pose d'une canalisation d'adduction gravitaire entre le site des réservoirs de Carolles (SMEA) et le réservoir de Mervéranges (SIAEP de la Région de Boussac)
- ✓ La pose d'une canalisation d'adduction gravitaire entre le site du réservoir de Mervéranges et le réservoir de Ventenat (SIAEP de la Région de Boussac et SIAEP du Bassin de Gouzon).

En 2021, le cabinet retenu pour la maîtrise d'œuvre et les études administratives est le cabinet Larbre. Les demandes de subventions ont été déposées. Les travaux sont prévus sur 2022-2023.



Fait à Gouzon, le 31 mai 2022

Le Président,

SIAEP
Bassin de Gouzon
6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
05 55 62 35 65 & Fax 05 55 62 29 57
E-mail : siaep.gouzon@wanadoo.fr

Vincent TURPINAT

Rédaction : Danielle MONTAGNE

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de Gouzon

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Tél. : 05.55.62.35.65 Fax. : 05.55.62.29.57
siaep.gouzon@wanadoo.fr

Emis le : 31 décembre 2021

AVIS DES SOMMES A PAYER N° 005000

Référence : 2021-EA-00-5000

Comptable chargé du recouvrement

TRESORERIE DE GOUZON

19 rue Alcantera
23230 GOUZON
Tél. : 05.55.62.21.74 - Fax. : 05.55.62.75.03

Réf. Banc. : FR05 3000 1004 22C2 3900 0000 071
BDFEFRPPCT

Exp. TRESORERIE DE GOUZON 23230 GOUZON

M. XX yy
2222 Avenue Général de Gaulle

23230 GOUZON

PERIODE : Consommation Eau Potable + part fixe 2021

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Facturation Eau GOUZON					
Consommation Eau Potable de 0 à 500 m ³	120	1,57	10,36	5,50	188,40
Redevance Pollution	120	0,23	1,52	5,50	27,60
Part fixe eau potable 2020			5,21	5,50	94,79
Tél URGENCE EAU (Week-end, jours fériés) : 06.10.62.14.27 ou le 05.55.62.70.87 Tél EBL, Exploitant du réseau : 05.55.52.71.29					
SIAEP DU BASSIN DE GOUZON : N° SIRET : 252.309.307.000.12 N° TVA : FR7325230930700012 N° National Emetteur : 545820					
HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.					
REGLEMENT A ADRESSER A LA TRESORERIE					
Ce montant est à régler avant le : 10/02/2022	Total Hors Taxe				310.79
Réglez par Carte Bancaire sur internet : www.tipi.budget.gouv.fr .	Total T.V.A.				17.09
- Identifiant Collectivité : 853 - Référence : 2021-EA-00-5000	Total à payer (€) :				327.88

Détail T.V.A. Eau : (5,5 %)
16.17

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M ³
0600000	14TA000000	Compteur vu	31.12.2020 : 120	31.12.2021 : 240	120

Historique de consommation	2017	2018	2019	2020	2021
	143 M ³	131 M ³	116 M ³	120 M ³	120 M ³

Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00175 €/litre

Coût de l'abonnement: 100,00000 €

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout règlement

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de Gouzon - Rôle N° 20

Consommation Eau Potable + part fixe eau potable 2021
du 01/01/2021 au 31/12/2021

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2021	005000	31/12/2021	Ab. N° 0600000 XX yy 2222 Av. Général de Gaulle 23230 GOUZON	10	200	327.88

Payable à : TRESORERIE DE GOUZON

Commune Réf. : GOUZON

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CREUSE
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL d'ANALYSES

DE2550 EP

Dossier N° : 210827 034717 01 N° travail : 103177

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

REÇU LE

20 OCT. 2021

SIAEP Bassin de GOUZON

Page 1/4

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

RAPPORT D'ANALYSE du 06/10/2021

INFORMATIONS PRELEVEMENTS :

Pt de surveillance : PSV0000001910

SORTIE RÉSERVOIR DE VENTENAT

N° Prélèvement :

N° Analyse : 1

Type eau : Eau distribuée après désinfection

Lieu précis : ROBINET

Prélevé par : LHOPITEAU Valérie

Date de prélèvement : 30/08/2021 à 10 h 13

Date de dépôt au laboratoire : 30/08/2021

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL de type P3FTC

Date de début d'analyse : 30/08/2021

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses sur site par LDA23					
√ pH	7.0 mesuré à 15.6 °C	unité pH		=> 6.5 et <= 9	NF EN ISO 10523
√ Chlore libre	0.26	mg/l Cl2			Méthode interne selon MO1931chlore
√ Chlore total	0.31	mg/l Cl2			Méthode interne selon MO1931chlore
√ Température de l'eau	13.5	°C		25	Méthode interne selon MO1935Temp
√ Prélèvement d'eau pour la consommation humaine.					FD T 90-520

DE2550 EP

Dossier N° : 210827 034717 01 N° travail : 103177

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

Page 2/4

RAPPORT D'ANALYSE du 06/10/2021

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses physico-chimiques					
Aspect (0=r.a.s., sinon =1, cf comm.)	0	qualit.			
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Coloration	<5	mg/l Pt		15	NF EN ISO 7887
√ Turbidité néphélométrique	<0.20	NFU	<1.0	0.5	NF EN ISO 7027-1
√ Conductivité à 25°C Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température	363 mesuré à 18.9 °C	μS/cm		=>200 et <=1100	NF EN 27888
√ pH	7.2 mesuré à 19.1 °C	unité pH		=>6.5 et <=9.0	NF EN ISO 10523
√ Titre alcalimétrique complet	11.7	°F			NF EN ISO 9963-1
√ Titre hydrotimétrique	13.4	°F			NF T 90-003
√ Carbone organique total	0.83	mg/l de C		2.0	NF EN 1484
√ Chlorures	23	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1
√ Sulfates	21	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1
√ Ammonium	<0.01	mg/l de NH4		0.10	NF T 90-015-2
√ Nitrites	<0.01	mg/l de NO2	<0.10		NF EN ISO 10304-1
√ Nitrates	12	mg/l de NO3	<50		NF EN ISO 10304-1
Titre alcalimétrique	0	°F			NF EN ISO 9963-1 (NC)
√ Aluminium total	<10.0	μg/l		200	NF EN ISO 11885

Adresser la correspondance à Mme la Présidente du Conseil départemental de la Creuse

42, route de Guéret - BP 3 - 23380 Ajain - Tél. 05 55 81 87 30 - laboratoire@creuse.fr - www.creuse.fr



DE2550 EP

Dossier N° : 210827 034717 01 N° travail : 103177

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

Page 3/4

RAPPORT D'ANALYSE du 06/10/2021

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
√ Arsenic	4.57	µg/l	<10		NF EN ISO 17294-2
√ Baryum	0.160	mg/l	<0.70		NF EN ISO 11885
√ Bore mg/L	0.154	mg/l	<1.0		NF EN ISO 11885
√ Calcium	35.1	mg/l			NF EN ISO 11885
√ Cyanures totaux	<10	µg/l CN	<50		NF EN ISO 14403 (Distillation)
√ Fer total	38.8	µg/l		200	NF EN ISO 11885
√ Fluorures mg/L	0.37	mg/l	<1.50		NF EN ISO 10304-1
√ Manganèse total	<5.00	µg/l		50	NF EN ISO 11885
√ Magnésium	10.8	mg/l			NF EN ISO 11885
√ Mercure	<0.10	µg/l	<1.0		NF EN ISO 17852
√ Potassium	3.57	mg/l			NF EN ISO 11885
√ Sélénium	6.29	µg/l	<10		NF EN ISO 17294-2
√ Sodium	20.5	mg/l		200	NF EN ISO 11885
Anhydride carbonique libre	16.804	mg/l CO2			Calcul
Hydrogénocarbonates	142.538	mg/l HCO3			Calcul
Carbonates	0.099	mg/l CO3			Calcul
Equilibre calcocarbonique	Eau agressive				Calcul
pH à l'équilibre	8.10	unité pH		=>6.5 et <=9.0	Calcul

DE2550 EP

Dossier N° : 210827 034717 01 N° travail : 103177

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

Page 4/4

RAPPORT D'ANALYSE du 06/10/2021

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses micro-biologiques					
√ Micro-organismes revivifiables à 36°C	<1	UFC/ml			NF EN ISO 6222
√ Micro-organismes revivifiables à 22°C	<1	UFC/ml			NF EN ISO 6222
√ Coliformes totaux /100 ml	<1	UFC/100 ml		0	NF EN ISO 9308-1 : 2000
√ Escherichia coli /100 ml	<1	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 9308-1 : 2000
√ Entérocoques /100 ml	<1	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 7899-2
√ Spores de micro-org. ana. sulfito-réduc./100ml	<1	UFC/100 ml		0	NF EN 26461-2

v = paramètre accrédité EC = en cours d'analyse NPP = nombre le plus probable ILLISIBL = illisible UFC = Unité Formant Colonie INCOMPT = incomptable

Les limites et références de qualité sont extraites de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est inférieur à 1, le micro-organisme est non détecté dans le volume étudié.

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est égal à 1 ou 2, le résultat indique une présence de micro-organismes dans le volume étudié.

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est compris entre 3 et 9, le résultat correspond à un nombre estimé de micro-organismes dans le volume étudié.

Commentaires

Tranmis au LDA19 le :30/08/21

Les données dont les en-têtes sont en italique sont fournies par le client ou la personne qu'il a désignée pour réaliser le prélèvement. Le laboratoire ne peut être tenu responsable de ces informations pouvant impacter la validité des résultats.

cofrac



ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-1132
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Référente Unité Hygiène Environnement

Emeline GEOFFRE

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque V.

Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives. L'estimation des incertitudes est fournie sur demande.

Ce rapport d'analyses ne peut être reproduit partiellement. Il ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse.

Adresser la correspondance à Mme la Présidente du Conseil départemental de la Creuse

42, route de Guéret - BP 3 - 23380 Ajain - Tél. 05 55 81 87 30 - laboratoire@creuse.fr - www.creuse.fr



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
42/44 route de Guéret
BP 3

Destinataire(s)

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'A
A.R.S de la Creuse

23380 AJAIN

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux.
Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Echantillon n° : 20210830-17881-31859	Commune : TROIS FONDS
Produit : Eau distribuée désinfectée	Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Prélevé par LDA23	
Date de réception 31/08/2021	Condition prélèv. INF
Date de prélèvement 30/08/2021	Motif de la visite CS
Heure de prélèvement 10:13	Type de visite P2
Point de surveillance SORTIE RÉSERVOIR DE VENTENAT	Coût prélèvement E. 0
N°Prélèvement ARS	Analyse commencée le 31/08/2021
Localisation exacte Robinet	Analyse terminée le 04/10/2021
N° Analyse ARS	Heure d'arrivée au laboratoire 08:30

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
PRODUITS, SOUS-PRODUITS DE DESINFECTION					
Bromates	<2.0	µg / L	NF EN ISO 15061		10.00
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES DIVERS					
Benzène	<0.10	µg / L	NFENISO 15680		1.00
Chlorure de vinyle	<0.10	µg / L	NFENISO 15680		0.50
Dicofol	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Hexachlorobutadiène	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.10
Quinoxylène	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Tributylétain cation	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1170		
TRIHALOMETHANES (THM) - ORGANOHALOGENES					
Bromoforme	4.3	µg / L	NFENISO 15680		
Chloroforme	0.5	µg / L	NFENISO 15680		
Dichloromonobromométhane	2.2	µg / L	NFENISO 15680		
Monochlorodibromométhane	5.4	µg / L	NFENISO 15680		
Trihalométhanes (4 substances)	12.4	µg / L	CALCUL		100.00
1,2 - Dichloroéthane	<0.10	µg / L	NFENISO 15680		3.00
Tétrachloroéthylène	<0.10	µg / L	NFENISO 15680		



Accréditation N°
2-5513
1-6892
1-6893
Liste des sites et
portées
disponibles sur
www.cofrac.fr

La conclusion comme la déclaration de conformité ne sont couvertes par la reconnaissance de compétence délivrée par le COFRAC que si et seulement si toutes les analyses/présentations sont marquées du sigle M.
L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules analyses/présentations marquées du sigle M.

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont des données clients et seulement si le prélèvement a été réalisé par ce dernier. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.
Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.
Dans le cas où le prélèvement n'a pas été réalisé par Qualyse, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu. Si le prélèvement a été réalisé par Qualyse et selon une méthode accréditée, alors les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel qu'échantillonné. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20210830-17881
Echantillon n° : 20210830-17881-31859
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Tétrachloroéthylène + Trichloroéthylène	<SEUIL	µg / L	CALCUL		10.000
<input checked="" type="checkbox"/> Trichloroéthylène	<0.10	µg / L	NFENISO 15680		
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES					
<input checked="" type="checkbox"/> Anthraquinone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
<input checked="" type="checkbox"/> Aldrine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
<input checked="" type="checkbox"/> Dieldrin	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
Endosulfan total	<SEUIL	µg / L	CALCUL		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Hexachlorobenzène	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Heptachlore	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
Heptachlore époxide (cis + trans)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
<input checked="" type="checkbox"/> Pentachlorobenzène	<0.002	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
DIMÉTACHLORE CGA 369873	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
<input checked="" type="checkbox"/> DIMÉTACHLORE CGA 354742	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
HCH total (Alpha + Beta + Delta + Gamma)	<SEUIL	µg / L	CALCUL		0.100
DIMÉTACHLORE OXA	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
PESTICIDES CHLORONICOTINILES					
<input checked="" type="checkbox"/> Imidaclopride	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Thiaclopride	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES CHLOROPHENOLS					
Pentachlorophenol	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES TRIAZINES					
<input checked="" type="checkbox"/> Atrazine	0.006	µg / l	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Hexazinone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Métribuzine	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Simazine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbuméton	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbutylazine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbutryne	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Métamitron	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
METABOLITES TRIAZINES					



Accréditation N°
3-6513
3-6582
3-6683
Liste des sites et
portées
disponibles sur
www.cofrac.fr

La conclusion comme la déclaration de conformité ne sont couvertes par la reconnaissance de compétence délivrée par le COFRAC que si et seulement si toutes les analyses/préstations sont marquées du sigle 01
L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules analyses/préstations marquées du sigle 01

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont des données clients si et seulement si le prélèvement a été réalisé par ce dernier. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de laboratoire.
Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.
Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.
Dans le cas où le prélèvement n'a pas été réalisé par Qualyse, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu. Si le prélèvement a été réalisé par Qualyse et selon une méthode accréditée, alors les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel qu'échantillonné. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20210830-17881
Echantillon n° : 20210830-17881-31859
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
<input checked="" type="checkbox"/> Atrazine déséthyl	0,011	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Atrazine déisopropyl	<0,010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> ATRAZINE 2 HYDROXY	<0,010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> ATRAZINE DEISOPROPYL-2-HYDROXY	<0,010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Simazine hydroxy	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbutylazine déséthyl	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Hydroxyterbutylazine	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
Terbuméton-déséthyl	<0,050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
<input checked="" type="checkbox"/> Chlorpyriphos éthyl	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Dichlorvos	<0,050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Chlorfenvinphos	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Chlorpyriphos méthyl	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
ETHEPHON	<0,050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> FOSTHIAZATE	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
<input checked="" type="checkbox"/> Chlortoluron	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Diuron	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Isoproturon	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Métribromuron	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> 1-(3,4dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> 1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Fénuuron	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
PESTICIDES DYPHENYL ETHERS					
<input checked="" type="checkbox"/> Aclonifen	<0,020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Biphenox	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
PESTICIDES SULFONYLUREES					
<input checked="" type="checkbox"/> Thifensulfuron méthyl	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Nicosulfuron	<0,010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
<input checked="" type="checkbox"/> Foransulfuron	<0,005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20210830-17881
Echantillon n° : 20210830-17881-31859
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
PESTICIDES HYDROXYBENZONITRILES					
Bromoxynil	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Bromoxynil octanoate	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19039		0.100
Cyproconazole	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Epoxyconazole	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Fludioxinil	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
Tebuconazole	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Myclobutanil	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Propiconazole (1+2)	<0.015	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Prothioconazole	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
PESTICIDES IMIDAZOLINES					
Prochloraz	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Imazalile	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES MORPHOLINES					
Dimetomorphe 1 + Dimetomorphe 2	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES PHTALIMIDES					
Captane	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES PIRIMIDINES					
Bupirimate	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Enpropidine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Pyrimethanil	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Dinoterbe	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Oxadiazon	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
Isoxaflutole	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
PESTICIDES STROBILURINES					
Azoxystrobine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Pyracllostrobine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Trifloxystrobine	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,...					
Alachlore	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100



Accréditation N°
3-5513
3-5592
3-8883
Liste des sites et
portées
disponibles sur
www.cofrac.fr

La conclusion comme la déclaration de conformité ne sont couverts par la reconnaissance de compétence délivrée par le COFRAC que si et seulement si toutes les analyses/prestations sont marquées du sigle SF
L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules analyses / prestations marquées du sigle SF

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont des données clients si et seulement si le prélèvement a été réalisé par ce dernier. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de laboratoire. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client. Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat. Dans le cas où le prélèvement n'a pas été réalisé par Qualyse, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu. Si le prélèvement a été réalisé par Qualyse et selon une méthode accréditée, alors les résultats ne se rapportent qu'à l'objet (tel qu'échantillonné). Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20210830-17881
Echantillon n° : 20210830-17881-31859
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Acetochlore	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Benoxacor	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Diméthénamide	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Isoxaben	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Metalaxyl	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Métazachlore	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Métolachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Propyzamide	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
BEFLUBUTAMIDE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Boscalid	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
CARBOXINE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Diméthachlore	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Fluthiamide (flufenacet)	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Napropamide	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Oryzalin	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
SEDAXANE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES TRICETONES					
Sulcotrione	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Mesotrione	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
TEMBOTRIONE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES CARBAMATES					
Carbendazime	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Fenoxicarbe	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Pyrimicarbe	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Prosulfocarbe	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Asulame	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Chlorpropham	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PROPAMOCARBE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
TRIALATE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4 - MCPA (sels)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
2,4 D (sels)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100



Accréditation N°
3-5513
3-6882
3-6883
Liste des états et
portées
disponibles sur
www.cofrac.fr

La conclusion comme la déclaration de conformité ne sont couvertes par la reconnaissance de compétence délivrée par le COFRAC que si et seulement si toutes les analyses/prestations sont marquées du sigle SF
L'accréditation par le COFRAC accorde de la compétence de QUALYSE pour les seules analyses / prestations marquées du sigle SF

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont des données clients si et seulement si le prélèvement a été réalisé par ce dernier. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de laboratoire. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client. Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat. Dans le cas où le prélèvement n'a pas été réalisé par Qualyse, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu. Si le prélèvement a été réalisé par Qualyse et selon une méthode accréditée, alors les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel qu'échantillonné. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20210830-17881
Echantillon n° : 20210830-17881-31859
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Dichlorprop (sels)	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Mecoprop (sels)	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Triclopyr (sels)	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
2,4DB	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES					
ESA Acétochlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.100
SOXA Acétochlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
ESA Métolachlore	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
ESA Alachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
SOXA Métolachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
ESA Métazachlore	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
SOXA Métazachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
SOXA Alachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES					
Cyperméthrine	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Piperonil butoxyde	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
TAU-FLUVALINATE	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
TEFLUTHRINE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
AMMONIUM QUATERNAIRE					
Chlormequat	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19039		0.100
PESTICIDES DIVERS					
AMPA (ac. amino méthyl phosphonique)	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Glufosinate	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Glyphosate	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Dodine	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19027		0.100
Bromacil	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Bentazone	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Chlorothalonil	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Clomazone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Clopyralid (sels)	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Cyprodinil	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Dicamba (sels)	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20210830-17881
Echantillon n° : 20210830-17881-31859
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
☒ Diflufenicanil	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ Dithianon	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
☒ Flurochloridone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ Pendiméthaline	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ Piclorame (sels)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
☒ Tetraconazole	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Trifluraline	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ 2,6 dichlorobenzamide	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
3-4-DICHLOROANILINE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
ACEQUINOCYL	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ AMINOPYRALID	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
2-ETHYL-6-METHYLANILINE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ BIXAFEN	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ CHLORANTRANILIPROLE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Carfentrazone éthyl	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
☒ CLETHODIME	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ Cybutrine-irgarol	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ CYPROSULFAMIDE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ FLUFENACET ESA	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.100
☒ Ethofumésate	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ Fipronil	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ FIPRONIL DESULFINYL	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
FIPRONIL SULFONE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
FIPRONIL SULFIDE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ Flonicamide	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ FLUAZIFOP P BUTYL	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Flurtanone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Fosetylil	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
☒ Fluroxypir	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
☒ IMAZAMOX	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
IOXYNIL OCTANOATE	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100



Accréditation n°
3-6513
3-6592
3-6603
Liste des sites et
portées
disponibles sur
www.cofrac.fr

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client. Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont des données clients si et seulement si le prélèvement a été réalisé par ce dernier. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client. Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.

Dans le cas où le prélèvement n'a pas été réalisé par Qualyse, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement a été réalisé par Qualyse et selon une méthode accréditée, alors les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel qu'échantillonné. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20210830-17881
Echantillon n° : 20210830-17881-31859
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Mésosulfuron méthyl	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Métaldéhyde	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
METCONAZOL	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
METRAFENONE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
PINOXADEN	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PYROXSULAME	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Quimézac	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
SPIRODICLOFEN	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
SPIROXAMINE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
SPIROTETRAMAT	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
THIENCARBAZONE-METHYL	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
THIAMETHOXAM	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Thiophanate méthyl	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES TOTAUX					
Somme des pesticides quantifiés	<SEUIL	µg / L	CALCUL		0.500

Conclusion : 21082703471701

COMMENTAIRE : Analyse bromate réalisée sur le site Qualyse La Rochelle, accréditation COFRAC n°1-6892. Les molécules des méthodes INS-METH-CHIMT 1190, INS-METH-CHIMT 1011 et INS-METH-CHIMT 1170 sont réalisées sur le site de Qualyse La Rochelle, N° d'accréditation COFRAC 1-6892.

BACTERIOLOGIE : Un dénombrement de 1 ou 2 signifie présence. Un dénombrement de 3 à 9 correspond à un nombre estimé.

CHIMIE : Pour limiter les risques de contamination, la filtration est réalisée au laboratoire dans un délai inférieur à 8 heures.

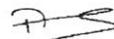
HAP : Le Benzo J Fluoranthene ne peut pas être totalement séparé du Benzo B et Benzo K Fluoranthene. Le Triphenylene ne peut pas être totalement séparé du Chrysene et du Benzo A Anthracene.

Validé par : Stéphanie DUCLOUX Responsable technique

Date de validation: 05/10/2021

Rapport d'analyse conclu
par le signataire :

Mme P. AMBROISE
Cadre Technique




Accréditation N°
1-6892
1-6892
1-6892
Liste des sites et
points
disponibles sur
www.cofrac.fr

La conclusion, comme la déclaration de conformité ne sont couverts par la reconnaissance de compétence délivrée par le COFRAC que si et seulement si toutes les analyses/préstations sont marquées du sigle 05
L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules analyses / prestations marquées du sigle 05

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont des données clients si et seulement si le prélèvement a été réalisé par ce dernier. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de laboratoire. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client. Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat. Dans le cas où le prélèvement n'a pas été réalisé par Qualyse, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu. Si le prélèvement a été réalisé par Qualyse et selon une méthode accréditée, alors les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel qu'échantillonné. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

Annexe au rapport d'analyse 20210830-17881-31859

Information concernant le rendu exceptionnel de paramètres normalement accrédités sans logo Cofrac.

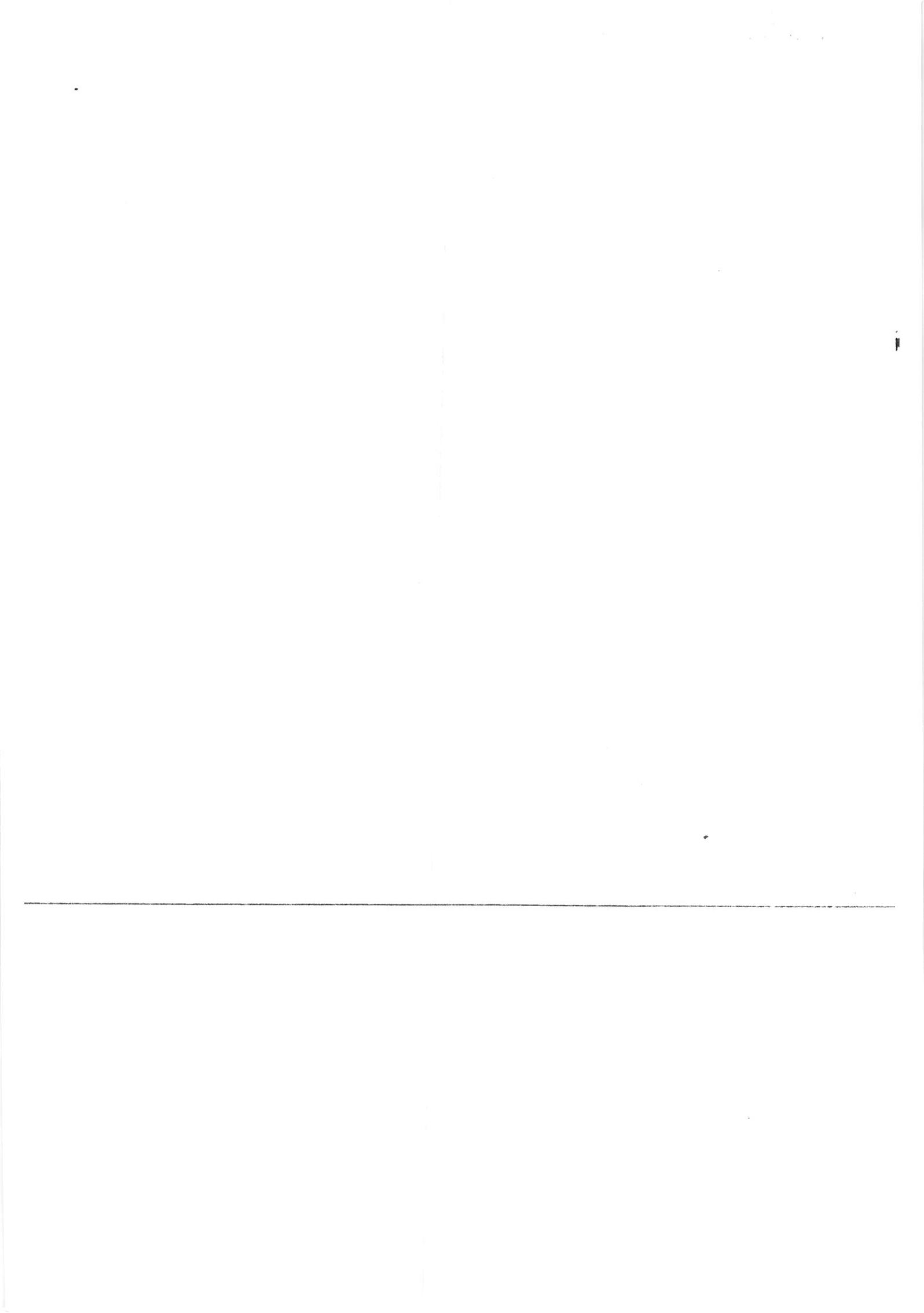
Echantillon	Elément	Commentaire
20210830-17881-31859	Bentazone	MOLECULE NON ACCREDITEE
20210830-17881-31859	2,4 - MCPA (sels)	Molécule NON ACCREDITEE
20210830-17881-31859	Bromoxynil	MOLECULE NON ACCREDITEE
20210830-17881-31859	Heptachlore époxide (cis + trans)	MOLECULE NON ACCREDITEE

Validé par : Stéphanie DUCLOUX Responsable technique

Rapport d'analyse conclu
par le signataire :

Mme P. AMBROISE
Cadre Technique





Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

Tel. 05 55 62 35 65

Nom du réseau de distribution :

BASSIN DE GOUZON

Gestionnaire du réseau :

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

Exploitant du réseau :

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : VENTENAT

REÇU LE

19 MAI 2022

SIAEP Bassin de GOUZON

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 26
% de conformité : **96 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 26
% de conformité : **88 %**

Qualité chimique

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de mesures : 29
Valeur maximale atteinte : 23,7 µg/L
Nombre de non-conformités : **5**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 24
Valeur minimale atteinte : 6,9
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 12 mg/L
Valeur maximale atteinte : 13 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 5
Valeur moyenne : 13,1 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 2
Valeur maximale atteinte : 0,041 µg/L
Nombre de mesures : 253
Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

*Pour la Dose Indicative (DI), la référence de qualité est de 0,1 mSv/an.
Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L.*

Nombre de prélèvements radon : 2
Valeur maximale atteinte : 187 Bq/L
Nombre de prélèvements DI : 2
Valeur maximale atteinte : 0,155 mSv/an

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique acceptable nécessitant cependant une surveillance accrue des systèmes de désinfection.

Présence d'une radioactivité naturelle faisant l'objet d'un suivi renforcé. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures aux références de qualité, ne justifient cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction des teneurs observées.

Teneur en arsenic conforme à l'exception de dépassements sur une période restreinte. Des mesures correctives ont permis un rétablissement de la qualité de l'eau

pH correct, eau peu calcaire.
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

REÇU ET

STABER Bassin de GOUZON

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau "T3"
Les paramètres microbiologiques des PLV dont le type d'eau est : A1, A2, A3, B, sont exclus

TTP VENTENAT

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
ARSENIC	23,7 µg/L	01/03/2021		10,00
ARSENIC	10,5 µg/L	17/03/2021		10,00
<i>Nombre de dépassements des limites</i>	<i>2</i>			

Paramètre	Valeur mesurée (unité)	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
ACTIVITÉ RADON 222	187 (Bq/L)	01/03/2021		100,00
ACTIVITÉ RADON 222	131 (Bq/L)	30/08/2021		100,00
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	3,0 (mg(C)/L)	27/01/2021		2,00
DOSE INDICATIVE	0,155 (mSv/a)	01/03/2021		0,10
DOSE INDICATIVE	0,140 (mSv/a)	30/08/2021		0,10
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	4 (SANS OBJET)	01/03/2021	1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	4 (SANS OBJET)	30/08/2021	1,00	2,00
<i>Nombre de dépassements des références :</i>		<i>7</i>		

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau "T3"
Les paramètres microbiologiques des PLV dont le type d'eau est : A1, A2, A3, B, sont exclus

UDI BASSIN DE GOUZON

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
ARSENIC	12,0 µg/L	24/02/2021		10,00
ARSENIC	16,4 µg/L	02/03/2021		10,00
ARSENIC	11,4 µg/L	24/03/2021		10,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	2 n/(100mL)	22/06/2021		0,00
<i>Nombre de dépassements des limites</i>	4			

Paramètre	Valeur mesurée (unité)	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	1 (n/(100mL))	20/04/2021		0,00
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	15 (n/(100mL))	22/06/2021		0,00
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	1 (n/(100mL))	14/12/2021		0,00
<i>Nombre de dépassements des références :</i>	3			